



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

PROJET DE LOI DE FINANCES
GESTION 2024

DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DÉPENSES 2024-2026

MINISTÈRE DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE
LA MICROFINANCE



SEPTEMBRE 2023

SOMMAIRE

Introduction.....	1
1. Contexte d'élaboration du DPPD	2
1.1 Présentation du secteur et de la mission du ministère	2
1.2 Analyse diagnostique, objectifs de développement et stratégies du ministère	4
1.3 Traduction budgétaire de la stratégie ministérielle 2024 – 2026	7
2. Présentation des programmes	9
2.1 Programme 1 - Pilotage et soutien aux services du MASM	9
2.2 Programme 2 - Promotion socio-économique des couches vulnérables	28
2.3 Programme 3 - Développement de l'industrie de la microfinance	54
Conclusion	70

INTRODUCTION

La nouvelle ère de gouvernance née au lendemain du 06 avril 2016 a engendré le 27 octobre 2017, une architecture gouvernementale au sein de laquelle le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) occupe une place importante. Par ailleurs, le Programme d'Actions du Gouvernement sur la période 2021 - 2026 est mis sous le signe d'une attention particulière pour le sociale. Dans ce contexte, le Ministère est appelé à définir et mettre en œuvre des politiques publiques optimales dans les domaines des affaires sociales et de la microfinance conformément à sa mission.

En effet, il a pour mission : "la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'État en matière de protection sociale, de famille, de l'enfant, de solidarité nationale, de microfinance et d'égalité des chances conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin et aux vision et politiques de développement du Gouvernement".

Pour accomplir cette mission, le MASM doit relever de nombreux défis. Ceci constitue l'objet des résultats poursuivis à travers le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses pour la période 2023-2025.

En effet, ce document est un outil de programmation des actions et des ressources nécessaires à la réalisation de la politique du Ministère pour les trois années à venir. Il se trouve être un véritable outil de plaidoyer de l'action du gouvernement dans les secteurs couverts par le Ministère.

Le présent document est structuré en deux (02) grandes parties. La première partie retrace le contexte de son élaboration et la seconde partie, présente les trois (03) programmes du Ministère que sont :

- programme 1 : Pilotage et soutien aux services ;
- programme 2 : Promotion socio-économique des couches vulnérables ;
- programme 3 : Développement de l'industrie de la Microfinance.

1. Contexte d'élaboration du DPPD

Le contexte économique reste marqué par des disparités à divers niveaux et surtout entre les hommes et les femmes. Les données récentes de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) montrent que la population béninoise compte 12,45 millions d'habitants en 2021 avec un indice de fécondité de 5,7 enfants par femme (EDSB-V, 2017-18) et une espérance de vie de 61,2 ans. Le taux de pauvreté nationale est estimé à 38,5 % avec un taux de chômage de 2,4 % mais un niveau de sous-emploi à 72 % et 90,1% d'actifs occupés dans l'informel. Ce niveau de pauvreté varie d'un département à l'autre et d'une commune à une autre.

De même, il existe encore des phénomènes qui persistent et détériorent le capital humain des femmes, des filles et des personnes vulnérables : les violences basées sur le genre, la maltraitance, la traite des enfants sont des phénomènes qui persistent toujours malgré les politiques et les textes existant. Les femmes ont moins accès que les hommes aux ressources productives et économiques (accès aux crédits bancaires). Dans ce contexte de vulnérabilité de plus en plus poussée de la population, le rôle du MASM est d'apporter le soutien nécessaire à la protection de ces couches démunies.

Conformément au décret n°2022-606 du 02 novembre 2022 portant AOF du Ministère d'une part, puis à celui n°2014-794 du 31 décembre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'État d'autre part, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance dispose d'un champ d'intervention qui couvre deux (02) grandes missions de l'État à savoir :

1. une mission de planification et finance; et
2. une mission sociale et environnementale.

Au niveau de ces grandes missions, on retrouve les sous missions budgétaires "politiques financières" et " famille" qui déterminent le périmètre du secteur d'intervention du Ministère.

1.1. Présentation du secteur et de la mission du ministère

1.1.1. Missions et attributions

Conformément au décret n°2022-606 du 02 novembre 2022, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) a pour mission de définir, d'impulser, de conduire, de coordonner la mise en œuvre, de suivre et d'évaluer la politique de l'État en matière de protection sociale et de l'enfant, de promotion de la famille, de la solidarité nationale et de l'égalité des chances, de promotion de la microfinance et de l'inclusion financière.

Le Ministère des Affaires Sociales et de la microfinance est chargé de :

en matière de promotion des affaires sociales :

- de concevoir, de coordonner, de suivre la mise en œuvre et d'évaluer la politique nationale en matière de solidarité nationale, de réadaptation des personnes en situation de handicap, de protection sociale et des personnes âgées, en relation avec le ministère en charge du Développement ;
- de contribuer à la conception et à la mise en œuvre des programmes de promotion de l'égalité, de l'équité et du genre, sur les plans éducatif, social, économique, culturel, politique et juridique, en relation avec le ministère en charge du Développement ;
- de coordonner l'appui-conseil aux organismes et organisations non gouvernementales qui œuvrent en faveur de la famille, de l'enfant et de l'adolescent ;
- de contribuer au développement d'activités concourant à la préservation de la cohésion familiale, à l'amélioration des conditions de vie des familles, à la réinsertion sociale des enfants en situation difficile, à la vie associative et à l'autonomisation de la femme ;
- d'initier, en collaboration avec les structures compétentes des ministères concernés, les projets de textes législatifs et réglementaires sur la famille, la femme, l'enfant, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap puis de veiller à leur vulgarisation et à leur application effective ;
- de contribuer à la gestion des secours, aides, actions de solidarité et opérations humanitaires aux communautés ;
- d'organiser les actions de prise en charge psycho-sociale des personnes infectées et/ou affectées par les maladies infectieuses et les épidémies en collaboration avec le Ministère de la Santé ;

en matière de microfinance :

- de concevoir, de vulgariser et de mettre en œuvre la stratégie nationale pour le développement de la microfinance ;
- de participer à la conception, à la coordination et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière ;
- de contribuer à la création et à l'amélioration continue d'un environnement favorable à l'émergence et au développement des systèmes financiers décentralisés en collaboration avec le ministère en charge des finances ;
- de fournir l'appui-conseil et la formation aux promoteurs d'institutions de microfinance, aux systèmes financiers décentralisés ;
- d'appuyer toute démarche de développement de produits financiers innovants adaptés aux besoins des acteurs du secteur de la microfinance en collaboration avec le ministère en charge des finances ;

- d'assurer la représentation de l'État et de faire le plaidoyer au sein des organismes nationaux et internationaux ayant pour vocation la promotion et le développement de la microfinance en vue de lutter contre la pauvreté.

1.1.2. Politiques publiques

Pour l'accomplissement de sa mission, le MASM dispose des politiques publiques ci- après :

- Document de Politique de Développement de la Microfinance (DPDM)
- Politique Holistique de Protection Sociale (PHPS)
- Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE)
- Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin (PNPG)
- Politique Nationale du Vieillessement Actif et en bonne santé au Bénin (PNVA)
- Politique Nationale de Protection et d'Intégration des Personnes Handicapées (PNPIPH)

1.2. Analyse diagnostique, objectifs de développement et stratégies du ministère

Les interventions du ministère sont donc initiées dans le but d'impacter ses cibles qui sont les couches vulnérables. Mais les attentes ne sont pas toujours comblées au regard des nombreux efforts humains, financiers et matériels déployés.

Malgré les actions de réformes menées par le Ministère, des efforts restent à faire pour accélérer la marche vers l'atteinte des objectifs fixés pour le ministère les cibles visées annuellement ne sont pas toujours atteintes pour plusieurs raisons.

En matière de protection des couches vulnérables, le diagnostic fait ressortir plusieurs problèmes majeurs entre autres :

- la faiblesse du système de protection de l'enfant ;
- la non réadaptation et non intégration des Personnes handicapées ;
- l'absence d'un dispositif intégré de protection sociale des Personnes âgées (Suivi sanitaire, nutrition, loisir et accompagnement psychologique) ;
- la faiblesse du mécanisme de coordination de l'action sociale ;
- La faible capacité d'intervention des services d'actions sociales auprès des groupes vulnérables ;
- la faiblesse du niveau de vie des ménages les plus pauvres.

Il résulte de ces différents problèmes que le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance a d'énormes défis à relever.

1.2.1. Analyse diagnostique (les enjeux et défis) et vision

De la problématique à l'analyse diagnostique du secteur des affaires sociales et de la

microfinance, il se dégage les enjeux et défis suivants :

Les enjeux

Ils sont relatifs :

- au bien-être de la population en général et des couches vulnérables en particulier ;
- à l'accès à la microfinance à un coût réduit.

Les défis :

Le MASM a accompli des progrès manifestes dans la conduite de l'action sociale. Celle-ci est au cœur des projets engagés dans le cadre de la protection des couches vulnérables. Cependant, les progrès peuvent paraître encore insuffisants.

Des défis nouveaux se présentent aux sous-secteurs des Affaires Sociales et de la Microfinance avec une acuité particulière. Leur résolution est non seulement souhaitable, mais est devenue vitale à la fois pour maintenir et accroître la qualité des actions engagées par les administrations.

Le renforcement de l'accès des populations aux services sociaux de base et aux opportunités économiques ainsi que la mise en œuvre d'une politique de protection sociale adéquate constituent les priorités du Gouvernement en matière d'inclusion sociale.

Dans ce cadre, le Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026 a opté pour une amélioration significative des conditions de vie des populations les plus vulnérables et la réduction des inégalités sociales, à travers des réponses concrètes. Il est envisagé une protection sociale pour tous et une prise en charge de groupes vulnérables ; enfants, personnes vivantes avec handicaps et personnes âgées. Au nombre des défis à relever, nous avons :

- l'accès des plus pauvres (ou des couches vulnérables) aux services sociaux de base ;
- le renforcement de l'accès des services d'actions sociales et de sécurité sociale aux groupes vulnérables et aux acteurs du secteur informel et du monde rural ;
- le renforcement du cadre législatif et réglementaire, des capacités institutionnelles, du financement de l'action sociale et de l'inclusion financière ;
- la promotion des valeurs familiales, de l'égalité et l'équité du genre ;
- la professionnalisation et assainissement du secteur de la microfinance ;
- l'efficacité de la coordination des interventions et du système d'information et de suivi-évaluation du ministère.

1.2.2. Objectifs de développement, axes stratégiques

Il ressort des analyses ci-dessus, deux grands domaines d'intérêts pour le ministère. Il s'agit des domaines : (1) promotion socio-économique des couches vulnérables ; et (2) développement de l'industrie de la microfinance. L'objectif global est d'améliorer l'offre de services publics de protection

sociale. De façon spécifique, il s'agit de :

- améliorer le bien-être des couches vulnérables ;
- faciliter l'accès aux services financiers à tous.

Quant aux axes stratégiques, ils se présentent comme suit par domaine d'intérêt du MASM :

- promotion socio-économique des couches vulnérables;
- renforcement du système de protection sociale des couches vulnérables;
- promotion des valeurs familiales, du genre et du dividende démographique;
- promotion de la finance inclusive;
- développement des initiatives d'autonomisation.

De ces deux objectifs, spécifiques nous définissons pour chacun un programme métier et un troisième programme en lien avec la coordination et le suivi-évaluation des interventions. Ainsi, le MASM dispose de trois (3) programmes budgétaires que sont :

- Programme 1 : Pilotage et soutien aux services du MASM;
- Programme 2 : Promotion socio-économique des couches vulnérables;
- Programme 3 : Développement de l'industrie de la microfinance.

1.3. Traduction budgétaire de la stratégie ministérielle 2024 - 2026 (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	6 391 886 000	13 261 130 946	187 360 323 000	29 122 744 000
Personnel	0	0	0	0	0	1 914 116 946	0	1 723 719 000
Biens et services	0	0	0	0	0	2 961 408 000	0	3 841 753 000
Transfert courant	0	0	0	0	0	1 993 720 000	0	1 623 620 000
Investissements	0	0	0	0	6 391 886 000	6 391 886 000	187 360 323 000	21 933 652 000
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	6 391 886 000	6 391 886 000	187 360 323 000	21 933 652 000
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	0	0	0	6 391 886 000	13 261 130 946	187 360 323 000	29 122 744 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	1 000 000 000	7 869 244 946	176 290 751 000	23 730 858 000
Contributions budgétaires	0	0	0	0	1 000 000 000	7 869 244 946	176 290 751 000	23 730 858 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	5 391 886 000	5 391 886 000	11 069 572 000	5 391 886 000
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	5 391 886 000	5 391 886 000	11 069 572 000	5 391 886 000

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		PROJECTIONS					
	2023		2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	187 360 323 000	29 122 744 000	18 113 528 000	25 456 173 000	21 993 361 000	23 527 757 000	17 318 526 000	31 386 186 000
Personnel	0	1 723 719 000	0	2 662 248 000	0	2 839 109 000	0	2 985 424 000
Biens et services	0	3 841 753 000	0	3 405 112 000	0	3 700 400 000	0	3 700 400 000
Transfert courant	0	1 623 620 000	0	2 309 608 000	0	2 014 320 000	0	2 014 320 000
Investissements	187 360 323 000	21 933 652 000	18 113 528 000	17 079 205 000	21 993 361 000	14 973 928 000	17 318 526 000	22 686 042 000
Investissement exécuté par l'Etat	187 360 323 000	21 933 652 000	18 113 528 000	17 079 205 000	21 993 361 000	14 973 928 000	17 318 526 000	22 686 042 000
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	187 360 323 000	29 122 744 000	18 113 528 000	25 456 173 000	21 993 361 000	23 527 757 000	17 318 526 000	31 386 186 000
I- Ressources intérieures	176 290 751 000	23 730 858 000	15 737 470 000	23 080 115 000	20 983 294 000	22 517 690 000	15 737 470 000	29 805 130 000
Contributions budgétaires	176 290 751 000	23 730 858 000	15 737 470 000	23 080 115 000	20 983 294 000	22 517 690 000	15 737 470 000	29 805 130 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	11 069 572 000	5 391 886 000	2 376 058 000	2 376 058 000	1 010 067 000	1 010 067 000	1 581 056 000	1 581 056 000
Emprunt	0	0	2 376 058 000	2 376 058 000	1 010 067 000	1 010 067 000	1 581 056 000	1 581 056 000
Dons	11 069 572 000	5 391 886 000	0	0	0	0	0	0

2. Présentation des programmes

Les trois (03) programmes budgétaires du Ministère sont :

- programme 1 : Pilotage et soutien aux services ;
- programme 2 : Promotion socio-économique des couches vulnérables ;
- programme 3 : Développement de l'industrie de la microfinance.

2.1. Programme 1 - Pilotage et soutien aux services du MASM

2.1.1. Précis stratégique du programme

Ce programme support du Ministère est piloté par la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances. Il vise à améliorer la gouvernance et la performance du ministère.

L'atteinte de l'objectif global nécessite l'opérationnalisation des objectifs spécifiques ci-après :

- coordonner les actions du Ministère ;
- assurer convenablement la programmation et le suivi évaluation des actions et la gestion des ressources du Ministère ;
- gérer le système d'information du Ministère.

L'atteinte de ces objectifs requiert l'effectivité du pilotage et de la coordination de l'action du Ministère, la responsabilisation et la liberté des initiatives des responsables des programmes, la réalisation des études prospectives, la planification et le suivi-évaluation, la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et immatérielles, et une meilleure gestion du système d'information et de communication sur l'action du Ministère.

La mise en œuvre de ce programme appelle la réalisation des actions suivantes :

- Pilotage et coordination du Ministère ;
- Planification, suivi-évaluation et gestion des ressources ;
- Système d'informations et archives.

2.1.1.1. Analyse stratégique

2.1.1.1.1. Politique publique mise en oeuvre

Ce programme contribue à la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026 à travers son Pilier 1 : « Renforcer la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance » en son Axe 2 « Consolidation de la gouvernance » et plus précisément l'action 1 « Accélérer la modernisation de l'administration ». Il contribue également à la mise en œuvre du Plan National de Développement à travers son Objectif Stratégique 4: Consolider l'État de droit et la Bonne gouvernance, Objectif

Spécifique « promouvoir une administration de développement (Orientation Stratégique : Modernisation des outils, procédures, et mécanisme de gestion de l'Administration Publique) »

2.1.1.1.2. Finalités du programme

La mise en œuvre de ce programme permettra au MASM de disposer d'une administration performante qui œuvre pour le développement inclusif.

2.1.1.1.3. Diagnostic stratégique

L'effectif du personnel du MASM à mars 2022 est de 803 agents tous statuts et catégories confondus avec 38% et 35% respectivement des catégories A et B. Le personnel est dominé par les femmes, soit 52,43% de femmes. La forte proportion des cadres de conception pourrait être à priori un atout qui pourrait se révéler difficile à la gestion si l'on ne mettait en place un mécanisme rigoureux et transparent de motivation et de promotion. En considérant les profils professionnels, l'analyse fait apparaître une présence relativement faible des ressources humaines en adéquation avec les missions du ministère. On note tout de même une très faible présence et parfois une absence de certains profils (personnel financier 6,29%, personnel informatique 3,58%, conducteurs de véhicules administratifs, ...) très indispensables pour le bon fonctionnement du ministère. De plus, la capacité conceptuelle des agents disponibles du ministère reste à améliorer. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les capacités techniques de ces derniers sur des thématiques précises.

La répartition du personnel par corps montre que la majorité des agents sont du domaine social et peu relève du secteur financier pour l'accomplissement de la fonction de microfinance du Ministère. Il s'ensuit que le MASM souffre d'une insuffisance de personnel qualifié pour animer le domaine de la microfinance et assurer un service de l'inclusion financière.

De même, au niveau des Directions Départementales, le diagnostic révèle que la plupart des agents sont spécialisés en protection sociale et une faible proportion revient à la promotion du secteur de la microfinance.

L'analyse de la situation révèle également qu'il y a environ trois (3) agents CPS pour 100 000 habitants dans un contexte où les normes et standards de prestation de service en action sociale fixe l'effectif du personnel du CPS à 9 agents au moins. La nécessité de satisfaire ce besoin se fait davantage sentir quand on sait que certains projets d'envergure mis en œuvre par le MASM abordent leur phase d'opérationnalisation (Projets ARCH, SWEDD, GBESSEKE, ...). Du point de vue qualitatif, les CPS sont dirigés par des contrôleurs de l'action sociale de la catégorie B et des techniciens supérieurs de l'action sociale de la catégorie A alors que, conformément aux cadres organiques du Ministère, les chefs CPS devraient être des inspecteurs de l'action sociale de la catégorie A. Cette situation montre un

besoin quantitatif que qualitatif important de personnel, bien qu'en 2018, près de 150 agents aient été mis à la disposition du MASM par le Ministère du travail et de la Fonction Publique. Enfin, les méthodes, l'organisation du travail et l'apparition de nouveaux besoins d'action sociale exigent de disposer d'un type de cadre moderne bien outillé sur les nouvelles thématiques et enjeux du secteur.

Avec la création du MASM en 2018, le Gouvernement a pris l'engagement de concilier dans un même portefeuille les ressources allouées aux affaires sociales et à la microfinance. Sur la période 2018 à 2021, le budget du MASM a connu globalement une évolution positive, sauf en 2020 où les ressources ont été réduites au profit d'autres secteurs en vue de la lutte contre la propagation de la pandémie de la COVID-19. Le budget est essentiellement alloué au fonctionnement au détriment de l'investissement. Cependant, la part du budget du MASM dans le Budget National reste très faible pour assurer une meilleure prise en charge des besoins en protection sociale et financement des couches économiquement vulnérables.

L'analyse de la situation des ressources matérielles révèle que le site central dispose, entre autres, de 11 vidéos projecteurs dont 03 en mauvais état ; 13 scanners dont un en mauvais état et un hors d'usage ; 24 photocopieurs dont seulement 07 en bon état ; 171 ordinateurs dont la majorité est hors d'usage et en mauvais état et 165 imprimantes dont environ 52 en mauvais états et hors d'usage. L'analyse montre que la plupart des matériels du site central sont défectueux et méritent d'être remplacés. Cette situation n'est pas de nature à assurer l'efficacité de la productivité des agents dans l'accomplissement des missions du Ministère.

L'analyse des ressources matérielles au niveau des DDASM montre qu'il existe au total 12 motos dont 02 en bon état, 05 relativement fonctionnels (état moyen) et le reste hors d'usage. S'agissant des véhicules, on y dénombre au total 03 dont 01 est hors d'usage. La vétusté du parc automobile et l'insuffisance de matériels roulants fragilisent l'intervention des DDASM sur le terrain. En ce qui concerne le matériel informatique, on dénombre 87 ordinateurs fonctionnels sur un total de 117 et 54 imprimantes en bon état sur 92. L'analyse de la situation révèle qu'il y a environ cinq (05) ordinateurs fonctionnels pour dix (10) cadres dans les DDASM. Ce ratio est de 3% en ce qui concerne les imprimantes.

S'agissant des matériels et équipements des CPS, les mobiliers de bureau, les matériels et équipements de bureau, les matériels informatiques et accessoires et les matériels roulants sont quasi inexistant et le peu disponible est vétuste et hors d'usage.

Selon le rapport sur l'état des lieux des CPS (2019), tous les CPS disposent d'un domaine propre à l'exception des CPS de Sô-Ava et de Dangbo. Parmi les CPS disposant d'un domaine, plusieurs d'entre eux (27,38%) ne possèdent pas l'acte de donation du domaine qui les abrite c'est-à-dire un titre

de propriété régulièrement attribué par les collectivités locales. Certains CPS soit 42,86%, n'ont pas leur domaine clôturé et 13,4% ont leurs bureaux dans les locaux d'autres structures. De plus, plusieurs CPS sont logés dans des bâtiments trop vétustes. Au regard des conditions alarmant des CPS, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour la sécurisation des domaines des CPS et la construction de bâtiment pour les y habiter s'imposent.

L'analyse sur le plan de la gestion du système d'information ressort le retard dans la production et la transmission des rapports de suivi, l'absence d'un système intégré de gestion électronique des données et le manque de connectivité entre les structures du MASM.

Le retard dans la production et la transmission des rapports découle de différents facteurs dont les plus importants sont l'instabilité au poste des points focaux suivi-évaluation des structures et la non maîtrise des outils de suivi-évaluation par ces derniers.

Le système intégré de gestion des données est certes en cours de mise en place et s'est matérialisé dans un premier temps par l'opérationnalisation du Système Intégré des Données sur la Famille, la Femme et l'Enfant (SIDOFFE), mais des efforts restent encore à faire en matière d'équipement et de mise à disposition de personnel au profil adéquat et bien formé pour sa gestion. Aussi, l'interconnectivité entre les structures du MASM est-elle indispensable à la mise en place et au fonctionnement dudit système. Celle-ci passe par la mise en place de l'intranet et de l'internet. La résolution de cette situation permettra de solutionner quelque peu certains les problèmes dus à la dispersion géographique des structures du MASM.

Il ressort alors de ce diagnostic les forces et faiblesses suivantes :

2.1.1.1.3.1. Forces

Ce programme dispose d'un personnel de qualité, engagé et constitué des fonctionnaires, agents contractuels de l'État, des conventionnés et autres statuts.

2.1.1.1.3.2. Faiblesses

Au titre des faiblesses, il faut retenir :

- le déficit informationnel entre les différentes structures et les directions qui animent le Ministère ;
- l'insuffisance de personnel qualifié ;
- une faible motivation du personnel
- l'insuffisance de proactivité du personnel ;
- l'insuffisance de ressources matérielles et financières ;
- l'absence de connexion internet et de l'intranet dans plusieurs structures du ministère;
- la dispersion de plusieurs structures du ministère.

2.1.1.2. Enjeux et perspectives

2.1.1.2.1. Enjeux du programme

Deux enjeux majeurs déterminent la mise en œuvre de ce programme. Le premier concerne la gouvernance (meilleure gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles du Ministère) et le second se rapporte à la performance du Ministère (coordination, suivi-évaluation, efficacité et efficience) dans la mise en œuvre de ses programmes.

2.1.1.2.2. Perspectives

En termes de perspectives, il s'agit de :

- renforcement des capacités du Ministère en ressources humaines, matérielles et financières;
- mise en place des outils efficaces de gestion.

2.1.1.3. Axes stratégiques

Le programme est opérationnalisé à travers les axes ci-après :

- la coordination des actions du Ministère ;
- la planification optimale, le suivi-évaluation des actions du Ministère et la gestion des ressources du Ministère ;
- la gestion du système d'information du Ministère.

2.1.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

Des trois (3) axes découlent, trois (3) actions que sont :

- Action 1 : Pilotage et coordination;
- Action 2 : Planification, Suivi-évaluation et Gestion des Ressources;
- Action 3 : Système d'information et archives.

Actions	Unités administratives
Action 1 : Pilotage et coordination	CABINET DU MINISTRE
	CELLULE JURIDIQUE
	Cellule coeur espoir
	DELEGATION AU CONTROLE DES MARCHES PUBLICS
	INSPECTION GENERALE DU MINISTERE
	PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
Action 2 : Gestion des Ressources humaines, matérielles et financières	
Action 3 : Planification Programmation et Suivi- Evaluation	
Action 5 : Système d'information et Archives	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION
Action 6 : Planification, Suivi-évaluation et Gestion des Ressources	DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

2.1.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.1.2.1. Cartographie du programme

<p>Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales</p>	<p>CAB - CABINET DU MINISTRE CCE - Cellule coeur espoir CJ - CELLULE JURIDIQUE DCMP - DELEGATION AU CONTROLE DES MARCHES PUBLICS DDASM-Alibori - Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance de l'Alibori DDASM-Atacora - Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance de l'Atacora DDASM-Atlantique - Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance de l'Atlantique DDASM-Borgou - Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance du Borgou DDASM-Collines - Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance des Collines DDASM-Couffo - Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance du Couffo DDASM-Donga - Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance de la Donga DDASM-Littoral - Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance du Littoral DDASM-Mono - Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance du Mono DDASM-Ouémé - Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance de l'Ouémé DDASM-Plateau - Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance du Plateau DDASM-Zou - Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance du Zou DPAF - DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES DSI - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION IGM - INSPECTION GENERALE DU MINISTERE PRMP - PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS SGM - SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE</p>
<p>Organisme sous tutelle directe</p>	
<p>Organismes privés et ONGs subventionnées</p>	
<p>Projets PIP</p>	

Projets Hors PIP

2.1.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : HONKPEHEDJI Rodrigue Noutai

Poste occupé : DIRECTEUR DE LA PLANIFICATION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

2.1.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Veiller à l'exécution correcte de la mission du ministère	Proportion des structures opérationnelles supervisées	La mission du ministère est exécutée convenablement	Rapport d'activité SGM	Réalisation des missions de supervision
Assurer les missions d'audit et de conseil, et les missions d'étude et d'évaluation en matières administrative et de ressources humaines, économique et financière	Nombre de missions d'audit et de conseil effectuées	Les missions d'audit et de conseil et les missions d'étude et d'évaluation en matières administrative et de ressources humaines, économique et financière de l'ensemble des services du ministère sont assurées	Rapport de mission de l'IGM	
Assurer l'exécution et le contrôle a priori de l'ensemble des opérations de passation des marchés publics	Taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés	L'exécution et le contrôle a priori de l'ensemble des opérations de passation des marchés publics sont assurées	Rapport d'activité PRMP-CCMP, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Assurer, au sein du MASM, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des activités de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme, les hépatites, les IST et les épidémies	Proportion des agents du MASM sensibilisés sur le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme, les hépatites, les IST et les épidémies.	La mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des activités de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme, les hépatites, les IST et les épidémies est assurée au sein du MASM	Rapport d'activité CCE, rapport de performance	
Assurer la gestion des plans d'actions sectoriels, de l'assistance technique et de l'appui-conseil aux communes conformément aux lois sur la décentralisation.	Proportion des structures déconcentrées supervisées	La gestion des plans d'actions sectoriels, de l'assistance technique et de l'appui-conseil aux communes conformément aux lois sur la décentralisation est assurée	Rapport d'activité des DDASM, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Renforcer les actions de solidarité	Nombre de bénéficiaires d'actions de solidarité	Les actions de solidarité nationale sont	Rapport d'activité DPSIPHPA, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Assurer la mobilisation des ressources pour l'exécution du PTA	Montant des ressources mobilisées.	La mobilisation des ressources pour l'exécution du PTA est assurée	Rapport d'activité DPAF, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Assurer l'équipement des structures du Ministère	Taux de satisfaction des besoins en équipements	L'équipement des structures du Ministère est assuré	Rapport d'activité DPAF, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Renforcer le système de planification, programmation et suivi-évaluation	Proportion d'outils de planification et de suivi sensibles au genre élaborés dans les délais prescrits	Le système de planification, programmation et suivi-évaluation est renforcé	Rapport d'activité DPAF, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Assurer la veille sur les cibles du MASM	Nombre d'études réalisées au cours de l'année	La veille sur les cibles du MASM est assurée	Rapport d'activité DPAF, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Assurer la prise en compte du genre et de l'environnement dans les interventions du Ministère	Nombre d'outils de suivi de la prise en compte du genre et du climat élaborés	La prise en compte du genre et de l'environnement dans les interventions du Ministère est assurée	Rapport d'activité DPAF, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Veiller au bon fonctionnement du système d'informations et des applications et à la sécurisation du fond documentaire au MASM	Nombre de visiteurs du site web du ministère	Le système d'informations et des applications du MASM fonctionne convenablement	Rapport d'activité DSI, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
	Taux de traitement des archives		Rapport d'activité de la DSI, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Assurer la promotion du genre et l'autonomisation de la femme	Nombre de femmes formées au leadership féminin	La promotion du genre et l'autonomisation de la femme est assurée	Rapport d'activité DGAS, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
	Proportion des cas de violences basées sur le genre reçus et pris en charge		Rapport d'activité de DGAS, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Objectif spécifique 1: Coordonner les actions du MASM	Taux de mise en oeuvre des recommandations des missions de contrôle et d'inspection	Le pilotage de l'action du MASM est effectif	Rapport de revue ou Rapport de performance	Non adhésion des Autorités et partenaires sociaux

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 1: Coordonner les actions du MASM	Proportion des structures supervisées respectant les normes administratives	Le pilotage de l'action du MASM est effectif	Rapport de revue ou Rapport de performance	Réalisation des missions de supervision
	Taux d'exécution physique du PTA du MASM	Le système de planification, programmation et suivi-évaluation est amélioré	Rapport de revue, rapport de performance	Complétude des données collectées
Objectif spécifique 2: Améliorer le système de planification, programmation et suivi-évaluation et la gestion des ressources du Ministère	Taux d'exécution financière du budget (base ordonnancement)	Les ressources humaines, financières et matérielles sont mieux gérées conformément aux procédures en vigueur	Rapport de revue PTA ou Rapport de performance	Indisponibilité de ressources pour la mise en oeuvre des actions du Programme
	Taux d'accroissement des visiteurs du site internet du Ministère	Toutes les structures du ministère sont connectées et interconnectées	Rapport d'activité DIP	Indisponibilité de ressources pour la mise en oeuvre des actions du Programme
Proportion de structures du Ministère interconnectées au réseau intranet gouvernemental	Rapport d'activités DIP		Indisponibilité de ressources pour la mise en oeuvre des actions du Programme	
Proportion de structures du Ministère connectées au réseau internet			Indisponibilité de ressources pour la mise en œuvre des actions du Programme	

2.1.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
PROGRAMME :032 - Pilotage et soutien aux services du MASM								
Objectif stratégique :Améliorer la gouvernance et la performance du MASM								
Objectif spécifique :Coordonner les actions du MASM								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de mise en oeuvre des recommandations des missions de contrôle et d'inspection	Pourcentage	100	-	-	-	100	100	100
SOURCE	:	Rapport de revue ou Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	Inspection Générale du Ministère						
OBSERVATIONS	:	Non adhésion des Autorités et partenaires sociaux						
Proportion des structures supervisées respectant les normes administratives	Pourcentage	100	-	-	-	100	100	100
SOURCE	:	Rapport de revue ou Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	Secrétariat Général du Ministère						
OBSERVATIONS	:	Réalisation des missions de supervision						
Objectif spécifique :Améliorer le système de planification, programmation et suivi-évaluation et la gestion des ressources du Ministère								
Taux d'exécution physique du PTA du MASM	%	75	-	-	-	95	95	95
SOURCE	:	Rapport de revue, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Complétude des données collectées						
Taux d'exécution financière du budget (base ordonnancement)	Pourcentage	75	-	-	-	95	95	95
SOURCE	:	Rapport de revue PTA ou Rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	Direction de l'Administration et des Finances						
OBSERVATIONS	:	Indisponibilité de ressources pour la mise en oeuvre des actions du Programme						
Objectif spécifique :Gérer le système d'information du Ministère								
Taux d'accroissement des visiteurs du site internet du Ministère	Pourcentage	10	-	-	-	10	10	10
SOURCE	:	Rapport d'activité DIP						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	Direction de l'Informatique et du Pré-archivage						
OBSERVATIONS	:	Indisponibilité de ressources pour la mise en oeuvre des actions du Programme						
Proportion de structures du Ministère interconnectées au	Pourcentage	80	-	-	-	90	100	100

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
réseau intranet gouvernemental								
SOURCE	:	Rapport d'activités DIP						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	Direction de l'Informatique et du Pré-archivage						
OBSERVATIONS	:	Indisponibilité de ressources pour la mise en oeuvre des actions du Programme						
Proportion de structures du Ministère connectées au réseau internet	Pourcentage	80	-	-	-	90	100	100
SOURCE	:	Rapport d'activités DIP						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	Direction de l'Informatique et du Pré-archivage						
OBSERVATIONS	:	Indisponibilité de ressources pour la mise en œuvre des actions du Programme						
Objectif stratégique :Coordonner les actions du MASM								
Objectif spécifique :Veiller à l'exécution correcte de la mission du ministère								
Proportion des structures opérationnelles supervisées	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité SGM						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	SGM						
OBSERVATIONS	:	Réalisation des missions de supervision						
Objectif spécifique :Assurer les missions d'audit et de conseil, et les missions d'étude et d'évaluation en matières administrative et de ressources humaines, économique et financière								
Nombre de missions d'audit et de conseil effectuées	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport de mission de l'IGM						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	IGM						
OBSERVATIONS	:							
Objectif spécifique :Assurer l'exécution et le contrôle a priori de l'ensemble des opérations de passation des marchés publics								
Taux d'exécution du Plan de Passation des Marchés	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité PRMP-CCMP, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	PRMP-CCMP						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Objectif spécifique :Assurer, au sein du MASM, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des activités de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme, les hépatites, les IST et les épidémies								
Proportion des agents du MASM sensibilisés sur le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme, les hépatites, les IST et les épidémies.	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité CCE, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	CCE						
OBSERVATIONS	:							
Objectif spécifique :Assurer la gestion des plans d'actions sectoriels, del'assistance technique et de l'appui-conseil aux communes conformément aux lois sur la décentralisation.								
Proportion des structures déconcentrées supervisées	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité des DDASM, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DDASM						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Renforcer les actions de solidarité nationale								
Nombre de bénéficiaires d'actions de solidarité	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DPSIPHPA, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPSIPHPA						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif stratégique :Améliorer le système de planification, programmation et suivi-évaluation et la gestion des ressources du Ministère								
Objectif spécifique :Assurer la mobilisation des ressources pour l'exécution du PTA								
Montant des ressources mobilisées.	1 F	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DPAF, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Assurer l'équipement des structures du Ministère								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de satisfaction des besoins en équipements	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DPAF, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Renforcer le système de planification, programmation et suivi-évaluation								
Proportion d'outils de planification et de suivi sensibles au genre élaborés dans les délais prescrits	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DPAF, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Assurer la veille sur les cibles du MASM								
Nombre d'études réalisées au cours de l'année	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DPAF, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Assurer la prise en compte du genre et de l'environnement dans les interventions du Ministère								
Nombre d'outils de suivi de la prise en compte du genre et du climat élaborés	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DPAF, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif stratégique :Gérer le système d'information du Ministère								
Objectif spécifique :Veiller au bon fonctionnement du système d'informations et des applications et à la sécurisation du fond documentaire au MASM								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de traitement des archives	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité de la DSI, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DSI						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Nombre de visiteurs du site web du ministère	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DSI, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DSI						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif stratégique :Développer les mécanismes durables de protection sociale et de promotion du genre								
Objectif spécifique :Assurer la promotion du genre et l'autonomisation de la femme								
Proportion des cas de violences basées sur le genre reçus et pris en charge	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité de DGAS, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGAS						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Nombre de femmes formées au leadership féminin	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DGAS, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGAS						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						

2.1.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	0	3 580 875 767	0	4 415 053 000
Personnel	0	0	0	0	0	1 544 538 767	0	1 380 390 000
Biens et services	0	0	0	0	0	2 036 337 000	0	2 754 763 000
Transfert courant	0	0	0	0	0	0	0	279 900 000
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	0	0	0	0	3 580 875 767	0	4 415 053 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	0	3 580 875 767	0	4 415 053 000
Contributions budgétaires	0	0	0	0	0	3 580 875 767	0	4 415 053 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		PROJECTIONS					
	2023		2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	4 415 053 000	0	4 727 370 000	0	4 863 028 000	0	4 980 200 000
Personnel	0	1 380 390 000	0	2 137 960 000	0	2 273 618 000	0	2 390 790 000
Biens et services	0	2 754 763 000	0	2 461 260 000	0	2 483 410 000	0	2 483 410 000
Transfert courant	0	279 900 000	0	128 150 000	0	106 000 000	0	106 000 000
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	4 415 053 000	0	4 727 370 000	0	4 863 028 000	0	4 980 200 000
I- Ressources intérieures	0	4 415 053 000	0	4 727 370 000	0	4 863 028 000	0	4 980 200 000
Contributions budgétaires	0	4 415 053 000	0	4 727 370 000	0	4 863 028 000	0	4 980 200 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

2.1.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
032001 - 032001-Pilotage et coordination	2 040 681 000	855 621 000	62 150 000	0	0	0	2 958 452 000
032005 - 032005-Système d'information et Archives	8 125 000	47 000 000	0	0	0	0	55 125 000
032006 - 032006-Planification, Suivi-évaluation et Gestion des Ressources	89 154 000	1 558 639 000	66 000 000	0	0	0	1 713 793 000
Total	2 137 960 000	2 461 260 000	128 150 000	0	0	0	4 727 370 000

Actions	2025						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
032001 - 032001-Pilotage et coordination	2 170 167 000	858 276 000	40 000 000	0	0	0	3 068 443 000
032005 - 032005-Système d'information et Archives	8 640 000	47 423 000	0	0	0	0	56 063 000
032006 - 032006-Planification, Suivi-évaluation et Gestion des Ressources	94 811 000	1 577 711 000	66 000 000	0	0	0	1 738 522 000
Total	2 273 618 000	2 483 410 000	106 000 000	0	0	0	4 863 028 000

Actions	2026						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
032001 - 032001-Pilotage et coordination	2 282 007 000	858 276 000	40 000 000	0	0	0	3 180 283 000
032005 - 032005-Système d'information et Archives	9 086 000	47 423 000	0	0	0	0	56 509 000
032006 - 032006-Planification, Suivi-évaluation et Gestion des Ressources	99 697 000	1 577 711 000	66 000 000	0	0	0	1 743 408 000
Total	2 390 790 000	2 483 410 000	106 000 000	0	0	0	4 980 200 000

2.1.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Justifications
A	79	197	197	94	94	94	94	
B	43	247	247	67	67	67	67	
C	30	89	89	30	30	30	30	
D	42	83	83	47	47	47	47	
E	4	4	4	1	1	1	1	
Total	198	620	620	239	239	239	239	

2.1.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

Ce programme ne dispose d'aucun opérateur public.

2.2. Programme 2 - Promotion socio-économique des couches vulnérables

Le Programme de promotion socio-économique des couches vulnérables est mis en œuvre par la Direction Générale des Affaires Sociales (DGAS), les Centres de Promotion Sociale, les Services Sociaux Spécialisés, les Centres de Formation des Personnes Handicapées, et trois (03) structures sous tutelle à savoir l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE), l'Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS) et l'Autorité Centrale en matière d'Adoption Internationale en République du Bénin (ACAIB).

2.2.1. Précis stratégique du programme

Le programme "Promotion Socio-économique des Couches Vulnérables" contribue à l'amélioration du bien-être des couches vulnérables à travers ses quatre (4) objectifs spécifiques ci-dessous :

- renforcer le système de protection sociale ;
- offrir aux agents du ministère de bonnes conditions de travail et aux usagers de l'administration un bon cadre d'accueil ;
- accroître l'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur accès à des services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité,
- accroître la capacité et l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques de façon durable et équitable aux béninois, notamment les plus démunis.

2.2.1.1. Analyse stratégique

La République du Bénin, en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a ratifié la plupart des instruments sous-régionaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits des personnes vulnérables. Ces instruments font obligation au Gouvernement de mettre en œuvre des politiques visant à garantir à cette cible une pleine participation dans les conditions égales à tous les aspects de notre société.

2.2.1.1.1. Politique publique mise en oeuvre

Ce programme concourt à la mise en œuvre de plusieurs de ces politiques sectorielles. Il s'agit entre autres :

- du Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026 (pilier 3 : « Accroître durablement le bien-être social des populations » à travers l'axe stratégique n°6 : « renforcement des services sociaux de base et protection sociale ») ;
- du Plan d'Action National sur la Famille ;
- de la Politique Nationale pour la Promotion du Genre ;
- de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant ;
- de la Politique Holistique de Protection Sociale ; et
- de la Politique Nationale de Vieillesse Actif et en Bonne Santé.

Plus particulièrement, ce programme contribue à la mise en œuvre du Plan National de Développement à travers son objectif stratégique 1 : Développer un capital humain sain, compétent et compétitif, Objectifs Spécifiques : « mettre en place des mécanismes pérennes et inclusifs de protection sociale (Orientations Stratégiques : Promotion des mécanismes d'assurance sociale, renforcement de la prise en charge des groupes vulnérables et des personnes à besoins spécifiques, promotion des financements innovants pour la protection sociale, Accès à des services de santé de qualité à un coût abordable) » et « promouvoir l'égalité et l'équité entre fille et garçon et entre femme et homme (Orientations Stratégiques : Institutionnalisation du genre dans le processus de gestion du développement, Mise en place des mesures rendant effectives l'égalité et l'équité entre fille et garçons et entre homme et femme, Promotion de l'autonomisation des femmes) »

2.2.1.1.2. Finalités du programme

Il a pour finalité la promotion du bien-être socio-économique des personnes vulnérables dans la perspective d'un développement harmonieux, durable et inclusif.

2.2.1.1.3. Diagnostic stratégique

- Promotion de la famille

La nécessité de promouvoir les valeurs familiales, d'assurer la protection de la famille contre toute détresse socio-économique, d'améliorer les services de bien-être de la famille et d'intégrer la famille dans le développement effectif, de renforcer les capacités de la famille pour lui permettre de jouer un rôle significatif dans le développement durable s'avère indispensable.

Il importe de relever que les familles béninoises se trouvent dans une situation de pauvreté qui se manifeste de diverses manières : la faim et la malnutrition, la mauvaise santé, le manque ou l'insuffisance d'accès à l'éducation et aux autres services de base, le taux élevé de morbidité et de mortalité dues aux maladies, les conflits sociaux, les risques de violence, l'abus de drogues, le manque de logement décent, la discrimination et l'exclusion sociale. En outre, la pauvreté compte parmi les

facteurs qui poussent les jeunes à la délinquance et à la prostitution créant ainsi des problèmes à leur famille. Cette pauvreté a aussi des effets particulièrement négatifs sur la structure de la famille qui se traduisent par l'augmentation du nombre d'enfants de / dans la rue ou d'enfants séparés de leurs familles et qui sont obligés de se débrouiller eux-mêmes.

Les autres contraintes qui s'imposent à la famille béninoise en matière économique comportent, entre autres : le chômage, l'insuffisance des mécanismes de sécurité sociale, l'exode rural, l'inégalité persistante des sexes et la désintégration ou dislocation de la famille. L'intensification de l'impact du VIH/SIDA et d'autres pandémies exerce aussi une pression sans précédent sur la famille et sur les citoyens socio économiquement productifs de la population, en particulier les cadres formés. Il conviendra donc d'adopter une approche intégrée qui place la famille au centre d'un programme de développement global visant à soutenir son intégrité pour relever efficacement tous ces défis.

Par ailleurs, il ressort des consultations tenues avec la population que la famille d'aujourd'hui est devenue une institution particulièrement vulnérable compte tenu des facteurs tels que la polygamie, la situation des familles monoparentales (veufs/veuves, séparés, divorcés...), les enfants de la rue, la violence domestique ou conjugale, etc.

Par ailleurs, 8957 couples ont été accompagnés et 7638 couples ont été réconciliés en 2017 par les services techniques du MASM.

- Promotion de la femme et du genre

Le bien-être, socle de stabilité du Bénin devrait, selon la vision Bénin Alafia 2025, être équitablement réparti entre toutes les couches des populations béninoises (pauvres, riches, hommes, femmes, personnes en situation de vulnérabilité). La construction sociale des relations entre les femmes et les hommes, la répartition inégale des ressources nationales entre les différentes couches sont des facteurs qui ne militent pas pour l'atteinte de cette vision à moyen terme. En effet il existe des inégalités entre les femmes et les hommes à plusieurs niveaux.

L'effectif de la population féminine active a été multiplié par 1,6 de 1992 à 2015, soit un accroissement annuel de 5,7%. Les béninoises sont très actives, présentes dans tous les secteurs d'activités et contribuent autant que les hommes au développement économique du pays (Onibon 2012). En matière d'emploi, on constate une présence majoritaire des femmes dans les différents pôles de croissance. Toutefois, le taux d'activité est de 60,7% chez les femmes et de 75,9% au niveau des hommes. Le taux de salarisation des actifs hommes (18,6%) est deux fois supérieur à celui des femmes (7,1%) et 2,8% de femmes béninoises subissent plus le chômage que les hommes (1,7%). De même, le sous-emploi affecte beaucoup plus les femmes (85,1%) que les hommes (62,2%) (EMICoV 2015). La fonction publique se

révèle aussi majoritairement masculine avec 26,64% de femmes contre 73,36% d'hommes en 2016 (Annuaire statistique MTFPAS 2016). On retrouve une plus grande proportion de femmes dans les emplois non rémunérés (66% parmi les apprentis, aides familiales) et non-salariés (55%) selon les données de l'EMICoV 2011 (Dadjo, 2014).

Des résultats de l'EMICoV-2015, il ressort une accentuation des inégalités dans la distribution des dépenses de consommation des ménages entre 2011 et 2015. Ceci transparait au niveau national à travers l'indice de Gini qui est passé de 0,464 en 2011 à 0,470 en 2015.

La même tendance est observée tant au niveau des ménages urbains (0,015 point de pourcentage) que des ménages ruraux (0,030 point de pourcentage) avec une hausse plus importante en milieu rural par rapport au milieu urbain marquée par une grande inégalité.

- Promotion de la solidarité nationale

La Solidarité Nationale, pour le MASM, relève avant tout de la volonté d'une « prospérité partagée ». Elle englobe des mécanismes de secours qui font appel aux contributions des donateurs divers et de l'Etat. Ces secours sont ponctuels, conjoncturels et mobilisés pour répondre à des urgences et faire face à des sinistres et des catastrophes.

Elle comporte deux volets complémentaires que sont la mobilisation des ressources et la réponse aux urgences.

Trois mécanismes permettent de répondre à des situations d'urgence ou de détresse différentes : (i) la solidarité envers des individus ou des petites communautés, touchées par des sinistres ; (ii) la solidarité en cas de catastrophe naturelle d'envergure et (iii) la solidarité face à des cas spécifiques, exceptionnels qui n'ont pu trouver de réponse à travers des dispositifs d'assistance sociale.

Pour assurer sa fonction de solidarité nationale, le MASM à travers le Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale (FASN), les directions départementales et les CPS, a injecté environ 250.000.000 F CFA en 2021 pour appuyer les personnes en difficulté, les parents ayant eu des triplets et quadruplés, les communautés sinistrées, la formation professionnelle des cas sociaux etc. Il faut noter que les ressources financières octroyées au MASM ne lui permettent pas de faire face de façon efficace aux sollicitations des personnes et communautés en difficulté.

- Protection de l'enfant et de l'adolescent

Selon les résultats du RGPH-4, la population totale du Bénin est composée de 3,3 % d'enfants de moins de 1 an et de 17 % d'enfants de moins de 5 ans. Elle est jeune avec 46,7 % de la population ayant moins de 15 ans. Ainsi, dans un contexte économiquement difficile, plusieurs groupes d'enfants ne jouissent pas de leurs droits. Souvent, ils sont discriminés, parfois victimes des pires traitements. La situation se

présente ainsi qu'il suit :

Mortalité des enfants : Le risque de mortalité infantile est évalué à 55 décès pour 1 000 naissances vivantes et le risque de mortalité juvénile à 44 ‰. Les deux (2) composantes de la mortalité infantile, que sont la mortalité néonatale et la mortalité post néonatale, sont estimées respectivement à 30 ‰ et à 25‰. Globalement, le risque de mortalité infanto-juvénile, c'est-à-dire le risque de décès avant l'âge de 5 ans, reste toujours élevé et est évalué à 96 ‰.

Etat nutritionnel des enfants : Dans l'ensemble, 32 % des enfants souffrent de malnutrition chronique et 11 % en souffrent sous sa forme sévère. La prévalence du retard de croissance a tendance à augmenter avec l'âge jusqu'à 24-35 mois, groupe d'âges dans lequel elle atteint son niveau le plus élevé (41 %), puis elle diminue par la suite tout en demeurant à un niveau élevé puisque à 48-59 mois, un tiers des enfants (33 %) sont trop petits pour leur âge. (EDSB-2017-2018).

En 2021, 7.293 enfants malnutris ont été enregistrés au niveau des structures de prise en charge du MASM. 7.217 d'entre eux ont bénéficié d'une prise en charge

Enfants et éducation : En matière d'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation est passé de 98,5 % en 2007 à 124,8 % en 2015 (123,4% pour les filles) et l'écart entre garçons et filles s'est réduit de 8 à 3 points (Rapport UNICEF 2015). Cependant, de fortes disparités liées au milieu et au mode de vie, aux revenus des familles et au handicap subsistent. Le faible taux d'achèvement du primaire (79.2% en 2015) et la qualité de l'éducation restent préoccupants. Dans le cycle secondaire, le taux net de fréquentation scolaire est estimé à 44%, avec un écart considérable entre les sexes, soit quatre enfants sur 10 pour les filles et cinq enfants sur 10 pour les garçons (MICS, 2014).

Maltraitance et violences faites aux enfants : selon les données enregistrées dans les structures du MASM, l'ampleur des phénomènes de maltraitance et de violences faites aux enfants inquiète. En effet en 2021, il a été noté :

- 97 Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) reçus par les CPS, SSS et ONG partenaires ;
- 869 enfants en situation d'urgence enregistrés et pris en charge ;
- 658 enfants face à la justice reçus par les structures de répression ;
- 799 enfants victimes de traite reçus, dont 732 réintégrés ;
- 727 enfants en situation de travail recensés, dont 431 retirés ;
- 506 enfants exposés aux pires formes de travail identifiés ;
- 933 enfants victimes de maltraitance enregistrés dont 817 récupérés ;
- 756 enfants dans la rue dont 354 réinsérés ;
- 290 enfants de la rue dont 59 réinsérés ;
- 776 cas de mariage précoce ou forcé ;

- 606 cas de violences sexuelles enregistrés ;
- 396 cas d'enlèvement / séquestration ;
- 64 enfants « dits sorciers ».

Protection des personnes âgées : Malgré l'augmentation de l'espérance de vie grâce au progrès de la médecine, la qualité de vie des personnes de troisième âge n'est pas à la hauteur des attentes. Elles sont exposées aux risques de maladies chroniques, d'incapacité et même de décès prématurés.

Face à cette situation, la Direction de la Promotion du Social et de l'Inclusion des Personnes en Situation de Handicap et des Personnes Agées (DPSIPHPA) a été créée mais, les capacités institutionnelles, professionnelles, les méthodes, et les ressources humaines, matérielles et financières ne se sont pas avérées à la hauteur de la demande de services d'action sociale spécifique à cette cible. Par ailleurs, l'organisation mise en place n'intègre pas suffisamment les structures déconcentrées du MASM et celles des autres ministères sectoriels pour répondre efficacement aux besoins des personnes âgées.

S'agissant de la promotion socio-sanitaire et du bien-être des personnes âgées, on note une inadéquation des infrastructures sanitaires. Il n'existe pas à ce jour un seul centre de santé ou de service spécialisé dans les soins aux personnes de troisième âge. Sur les trente-six (36) Centres d'Intégration et d'Epanouissement des Personnes Agées (CIEPA) prévus à raison d'un centre par zone sanitaire, seulement trois (03) ont été construits, à Abomey-Calavi, Abomey et Tchaourou.

Protection des personnes en situation de handicap : Selon le RGPH4 l'effectif total des personnes handicapées est de 92 485 soit 0,92% de la population totale dont 43656 (0,98%) en milieu urbain et 48839 (0,88%) en milieu rural. Les types de handicap identifiés sont : handicap moteur (16,4%) ; handicap visuel (37,4%) ; handicap auditif (18%) ; handicap intellectuel (6,4%) et handicap mental (5%).

Par ailleurs, selon les données de l'annuaire statistique 2017 du MASM, 134 personnes handicapées ont été dénombrées dans les CPSA de Parakou et Sègbèya. Quant aux personnes handicapées en formation professionnelle, elles sont au nombre de 49 dont 18 au niveau du CFPPH de Péporiyakou et 31 au niveau de celui d'Akassato.

Une analyse de la situation des personnes handicapées révèle que celles-ci subissent des discriminations et sont fortement marginalisées au sein de la société.

Sur le plan éducatif des actions ont été entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence mondiale de Salamanque sur les besoins éducatifs spéciaux (1994)

qui reposaient sur le principe de l'intégration. Malgré ces efforts, 72% des personnes handicapées n'ont aucune instruction et certaines catégories sont particulièrement affectées comme les muets. Le phénomène est plus accentué en milieu rural avec un taux de 79% comparé à 53% en milieu urbain.

Dans le domaine de la santé, il est noté la prise de peu de mesures de discriminations positives pour

faciliter l'accès aux soins de santé des personnes handicapées. D'autres difficultés concernent l'accès à l'édifice et l'insuffisant appui de l'Etat aux structures spécialisées. Au plan économique, la situation des personnes handicapées est préoccupante. La discrimination, la marginalisation et la « sous-estimation des capacités » des personnes handicapées sont totales. Elles s'observent autant dans le secteur privé que dans l'administration publique et dans tous les secteurs socioprofessionnels avec pour conséquence, la faible proportion des personnes handicapées salariées.

Pour pallier cet état de chose, le MASM a fait voter la loi n°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin dont les décrets d'application seront adoptés les mois à venir.

Infrastructures de protection sociale et de promotion du genre : L'analyse de l'état des infrastructures des CPS en 2020 révèle que 84% disposent de bloc administratif, 19% disposent de logement, 47% disposent de clôture, 72% ont de l'électricité et 67% disposent d'une source d'eau courante. Des efforts doivent être également consentis dans ce cadre afin d'améliorer les conditions de travail des agents des CPS.

Le diagnostic stratégique du programme a permis d'identifier les forces et les faiblesses.

2.2.1.1.3.1. Forces

La principale force de ce programme est l'ensemble des engagements pris par le Bénin aux niveaux régional et international et leur contextualisation à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politique et la mise en place et le renforcement de l'arsenal juridique relatif aux différentes cibles du Ministère. Ainsi, on note :

En matière de promotion des valeurs familiales et du genre :

- la Déclaration de la Politique de la Population dans laquelle une analyse a été faite sur la famille et le statut de la femme ;
- le Code des Personnes et de la Famille promulgué le 24 août 2004 qui constitue un condensé des évolutions voulues pour la famille béninoise ;

- la Constitution du Bénin qui confère l'égalité en droit à l'homme et à la femme à travers ses articles 9 et 26
- la Charte des Nations Unies adoptée le 26 juin 1945 qui a institué le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 qui a consacré la reconnaissance légale des droits humains ;
- la Conférence de Beijing tenue en septembre 1995 dont la Plateforme d'Action cible douze (12) domaines d'action : femmes et pauvreté, éducation et formation des femmes, femmes et santé, violence à l'égard des femmes, femmes et conflits armés, femmes et économie, femmes et prise de décisions, mécanismes institutionnels, droits fondamentaux des femmes, femmes et environnement, petite fille et femmes et médias
- le Protocole additionnel à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes et ratifié par le Bénin en 2003. ;
- la loi n° 2007-03 du 16 octobre 2007 portant régime foncier rural en République du Bénin modifiée et complétée par la loi n° 2017-15 du 10/08/2017 qui garantit aux femmes de façon explicite le droit à la succession de leurs ascendants ou conjoints sur les terres rurales ;
- la loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes ; etc.

En matière des droits des personnes vulnérables :

- l'adoption le 19 juin 1997 à Genève en Suisse, de la convention n°181 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les agences d'emploi privées, adoptée à Genève (Suisse), à l'issue des travaux de la quatre- vingt-cinquième (85ème) session de la Conférence générale de l'Organisation Internationale du Travail;
- l'adoption de la Convention sur la politique de l'emploi, le 9 juillet 1964, à Genève, lors de la 48ème Session de la Conférence Générale de l'Organisation Internationale du Travail
- la réaffirmation de l'universalité des droits humains (conférence mondiale sur les droits humains tenue à Vienne (Autriche) en 1993) ;
- la Constitution du 11 décembre 1990 de la République du Bénin, en son article 8, qui stipule que :
« La personne humaine est sacrée et inviolable. L'État a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Il lui garantit un plein épanouissement. À cet effet, il assure à ses citoyens l'égal accès à la

santé, à l'éducation, à la culture, à la formation professionnelle et à l'emploi » ;

- la Convention relative aux droits de l'Enfant, la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et les conventions de l'OIT.
- la loi n° 2017-26 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées.

2.2.1.1.3.2. Faiblesses

En matière de promotion des valeurs familiales et du genre :

- l'insuffisance de projets innovateurs et de propositions concrètes d'appui aux familles qui répondent à leurs besoins prioritaires ;
- le manque de formalisation des prestations en direction des familles ;
- la faible opérationnalisation du mécanisme d'intégration du genre au niveau déconcentré et dans certaines institutions de la République ;
- le faible accompagnement et suivi des cellules focales genre ;
- le mécanisme de suivi-évaluation sur le genre et la famille qui n'est pas fonctionnel et ne produit pas de façon convenable d'indicateurs et de rapports.

En matière des droits des personnes vulnérables :

- l'inapplication des textes existants ;
- l'inexistence des textes d'application de certains décrets et lois ;
- la pauvreté qui a un visage féminin ;
- l'analphabétisme des femmes ;
- les difficultés d'accès aux crédits et autres facteurs de production ;
- le faible accompagnement des personnes vulnérables dans l'initiation et la gestion de leurs projets.

En matière de conditions de travail des acteurs de la protection sociale

- l'insuffisance d'infrastructures conformes aux normes et standards pour abriter certaines structures du ministère;
- l'état de dégradation très avancée des bâtiments de certaines structures du ministère;
- l'absence d'actes de donation de domaines abritant certaines structures;
- l'insuffisance de moyens roulants pour les activités en communauté.

2.2.1.2. Enjeux et perspectives

2.2.1.2.1. Enjeux du programme

L'atteinte des objectifs de ce programme permettra d'apporter une réponse significative aux différents problèmes identifiés et qui font appel aux enjeux suivants :

- la construction d'une administration publique qui protège les personnes vulnérables des chocs et des risques sociaux ;
- la promotion du genre et du dividende démographique dans le processus de développement ;
- la veille dans le suivi des nouveaux phénomènes sociaux émergents.

2.2.1.2.2. Perspectives

En termes de perspectives, il se dégage que le Ministère devra œuvrer à :

- la préservation de la cohésion familiale à travers la mise en œuvre des programmes de promotion de la famille ;
- la promotion d'un environnement favorable à l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes à travers : l'amélioration du leadership de la femme béninoise, l'intégration dans les documents de politique, des préoccupations liées au genre et au développement durable ;
- l'exercice du rôle essentiel et déterminant des personnes vulnérables dans la transformation du Bénin ;
- l'autonomisation et l'intégration sociale des personnes vulnérables ;
- l'élaboration et l'opérationnalisation du Registre Social Unique (RSU) ;
- la poursuite de la construction/réhabilitation des infrastructures du Ministère ;
- une veille efficace des changements sociaux.

2.2.1.3. Axes stratégiques

Ce programme contribue à l'amélioration du bien-être des couches vulnérables. À cet effet, les axes d'interventions suivant ont été définis :

- renforcement du système de protection sociale ;
- promotion de la femme et du dividende démographique ;
- renforcement du capital humain.

2.2.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

Les interventions entrant dans le cadre de la mise en œuvre de ces axes sont regroupées en quatre (4) actions que sont :

- services sociaux et promotion du genre;
- développement des espaces publics de protection sociale ;
- autonomisation et Dividende Démographique;
- assurance pour le renforcement du capital humain.

Actions	Unités administratives
Action 2 : Développement des espaces publics de protection sociale	
Action 4 : Services sociaux et promotion du genre	Autorité centrale en matière d'adoption internationale en République du Bénin
	Direction Générale des Affaires Sociales
	Direction de la Famille, de l'Enfance et de l'Adolescence
	Direction de la Promotion Sociale et de l'Intégration des Personnes en Situation de Handicap et Personnes Agées
	Direction de la Promotion de la Femme et du Genre
	Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale
	Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
Action 6 : Autonomisation et Dividende démographique	
Action 7 : Assurance pour le Renforcement du Capital Humain	

2.2.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.2.2.1. Cartographie du programme

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	DFEA - Direction de la Famille, de l'Enfance et de l'Adolescence DGAS - Direction Générale des Affaires Sociales DPFG - Direction de la Promotion de la Femme et du Genre DPSIPHPA - Direction de la Promotion Sociale et de l'Intégration des Personnes en Situation de Handicap et Personnes Agées FASN - Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale RPSH - Réintégration des personnes en situation de handicap
Organisme sous tutelle directe	ACAI - Autorité centrale en matière d'adoption internationale en République du Bénin OFFE - Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
Organismes privés et ONGs subventionnées	
Projets PIP	PROGRAMME DE MODERNISATION DES ESPACES PUBLICS DE PROTECTION SOCIALE ET DE PROMOTION DU GENRE PROJET D'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE AU SAHEL AU BENIN (SWEDD) Programme décennal de filets de protection sociale productifs au Bénin
Projets Hors PIP	Mise en oeuvre de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain

2.2.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : GBEHINTO Bruno E. S. Y.

Poste occupé : DIRECTEUR GENERAL

2.2.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Assurer la coordination des structures intervenant dans le domaine des affaires sociales et le respect des normes et standards	Pourcentage des structures intervenant dans le domaine des affaires sociales supervisées Pourcentage des structures intervenant dans le domaine des affaires sociales supervisées et respectant les normes	La coordination des structures intervenant dans le domaine des affaires sociales et le respect des normes et standards est assurée	Rapport d'activité DGAS, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Assurer la promotion sociale et protection des personnes en situation de handicap et personnes âgées	Proportion de demandes de secours nationaux satisfaites	La promotion sociale et protection des personnes en situation de handicap et personnes âgées est assurée	Rapport d'activité DGAS, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Renforcer les mécanismes de protection de la famille, de l'enfant et de l'adolescent	Effectif des Orphelins et Enfants Vulnérables bénéficiant d'une prise en charge	Les mécanismes de protection de la famille, de l'enfant et de l'adolescent sont renforcés	Rapport d'activité DGAS, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap	Nombre de personnes handicapées ayant bénéficié d'un accompagnement en réadaptation	La qualité de vie des personnes en situation de handicap est améliorée	Rapport d'activité DGAS, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Contribuer à la production, la gestion et l'exploitation de l'information relative à la famille, à la femme, à l'enfant, à la protection sociale et au genre	Nombre de CPS mettant à jour la base de données SIDoFFE-NG	La production, la gestion et l'exploitation de l'information relative à la famille, à la femme, à l'enfant, à la protection sociale et au genre sont assurées	Rapport d'activité OFFE, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Veiller au respect des procédures en matière d'adoption internationale	Nombre d'enfants mis en adoption à l'international	Respect des procédures en matière d'adoption internationale est assuré	Rapport d'activité ACAIB, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Assurer la formation professionnelle des Personnes Handicapées	Nombre d'élèves inscrits dans les Centres de Formation Professionnelles des Personnes Handicapées	La formation professionnelle des Personnes Handicapées est assurée	Rapport d'activité CFPPH, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Assurer l'intégration scolaire des personnes vivant avec le handicap	Nombre d'élèves inscrits dans les CPSA	L'intégration scolaire des personnes vivant avec le handicap est assurée	Rapport d'activité CPSA, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Assurer l'accueil et la réinsertion familiale des enfants en situation	Nombre d'enfants ayant leurs dossiers à jour dans les CATE	L'accueil et la réinsertion familiale des	Rapport d'activité des CATE /	Disponibilité du rapport dans les délais
Assurer l'accueil et le transit des personnes en situation de mendicité	Nombre de personnes en situation de mendicité accueillies au CTPM	L'accueil et le transit des personnes en situation de mendicité sont assurés	Rapport d'activité CTPM, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Renforcer l'assistance sociale aux couches vulnérables	Effectif total de personnes touchées par les services d'assistance sociale	L'assistance sociale aux couches vulnérables est renforcée	Rapport d'activité des CPS / DDASM, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Assurer la construction, la réhabilitation et l'équipement des Espaces Publics de Protection Sociale et de Promotion du Genre	Nombre d'infrastructures de protection sociale et de promotion du genre construites et/ou réhabilitées, respectant les normes ergonomiques et environnementales	La construction, la réhabilitation et l'équipement des Espaces Publics de Protection Sociale et de Promotion du Genre sont assurées	Rapport du PMEPPSPG, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Soutenir l'accès universel aux informations et services de santé sexuelle et reproductive en accroissant la demande pour les produits et services de santé sexuelle et reproductive, maternelle néonatale, infantile et nutritionnelle (SRMNIN)	Pourcentage d'adolescentes et de femmes bénéficiaires des interventions dans les espaces sûrs qui ont de bonnes connaissances sur les conséquences néfastes des mariages d'enfant...	L'accès universel aux informations et services de santé sexuelle et reproductive en accroissant la demande pour les produits et services de santé sexuelle et reproductive, maternelle néonatale, infantile et nutritionnelle est renforcé	Rapport d'activité SWEDD, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Assurer l'accès universel au soins à tous	Nombre de cartes biométriques distribuées	L'accès universel au soins à tous est assuré	Rapport d'activité ANPS, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
	Proportion de la population bénéficiant des soins de santé universels			
Objectif spécifique 1: Développer les mécanismes durables de protection sociale et de promotion du genre	Nombre d'infrastructures de protection sociale et de promotion du genre construites	Les infrastructures de protection sociale et de promotion du genre sont construites/réhabilitées	Rapport d'activités du programme	Insuffisance de ressources financières
	Taux de satisfaction des demandes de secours	Un paquet minimum de prestations de services en actions sociales est délivré dans toutes les communes	Base de données, Rapports d'activités DGFAS	Faible taux de complétude des données

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Objectif spécifique 1: Développer les mécanismes durables de protection sociale et de promotion du genre	Indice de Développement des Inégalités entre les sexes au Bénin	Un paquet minimum de prestations de services en actions sociales est délivré dans toutes les communes	Rapport d'enquêtes INSAE	Disponibilité de ressources
	Pourcentage des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) bénéficiant d'une prise en charge		Rapports d'activités DGAS	Insuffisance de ressources financières
Objectif spécifique 2: Accroître l'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur accès à des services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité	Indice synthétique du Dividende Démographique	L'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur accès à des services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité est accrue	Rapport de l'indice, rapport d'activité SWEDD	Disponibilité du rapport dans les délais
Objectif spécifique 3: Offrir aux agents du ministère de bonnes conditions de travail et aux usagers de l'administration un bon cadre d'accueil	Proportion d'infrastructures de protection sociale et de promotion du genre construites et/ou réhabilitées	Les usagers de l'administration sont accueillis dans un bon cadre d'accueil	Rapport du PMEPPSPG, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Objectif spécifique 4: Accroître la capacité et l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques de façon durable et équitable aux Béninois, notamment les plus démunis	Taux de satisfaction des bénéficiaires du projet ARCH (désagrégé par sexe)	La capacité et l'accès des plus démunis aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques de façon durable et équitable sont accrus	Rapport d'activité ANPS	Complétude des données / Disponibilité des données

2.2.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
PROGRAMME :033 - Promotion socio-économique des couches vulnérables								
Objectif stratégique :Ameliorer le bien-être des couches vulnérables								
Objectif spécifique :Développer les mécanismes durables de protection sociale et de promotion du genre								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Indice de Développement des Inégalités entre les sexes au Bénin	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'enquêtes INSAE						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité de ressources						
Taux de satisfaction des demandes de secours	%	95	-	-	-	95	95	95
SOURCE	:	Base de données, Rapports d'activités DGFAS						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGAS						
OBSERVATIONS	:	Faible taux de complétude des données						
Pourcentage des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) bénéficiant d'une prise en charge	%	100	-	-	-	100	100	100
SOURCE	:	Rapports d'activités DGAS						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGAS						
OBSERVATIONS	:	Insuffisance de ressources financières						
Nombre d'infrastructures de protection sociale et de promotion du genre construites	Nombre	20	-	-	-	22	24	24
SOURCE	:	Rapport d'activités du programme						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	PMEPPSPG						
OBSERVATIONS	:	Insuffisance de ressources financières						
Objectif spécifique :Accroître l'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur accès à des services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité								
Indice synthétique du Dividende Démographique	1	-	-	-	-	1	1	1
SOURCE	:	Rapport de l'indice, rapport d'activité SWEDD						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	UG SWEDD						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Offrir aux agents du ministère de bonnes conditions de travail et aux usagers de l'administration un bon cadre d'accueil								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Proportion d'infrastructures de protection sociale et de promotion du genre construites et/ou réhabilitées	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport du PMEPPSPG, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF / Coord PMEPPSPG						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Accroître la capacité et l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques de façon durable et équitable aux Béninois, notamment les plus démunis								
Taux de satisfaction des bénéficiaires du projet ARCH (désagrégé par sexe)	%	-	-	-	-	100	100	100
SOURCE	:	Rapport d'activité ANPS						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DPAF						
OBSERVATIONS	:	Complétude des données / Disponibilité des données						
Objectif stratégique :Développer les mécanismes durables de protection sociale et de promotion du genre								
Objectif spécifique :Assurer la coordination des structures intervenant dans le domaine des affaires sociales et le respect des normes et standards								
Poucentage des structures intervenant dans le domaine des affaires sociales supervisées	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DGAS, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGAS						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Poucentage des structures intervenant dans le domaine des affaires sociales supervisées et respectant les normes	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DGAS, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGAS						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Assurer la promotion sociale et protection des personnes en situation de handicap et personnes âgées								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Proportion de demandes de secours nationaux satisfaites	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DGAS, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGAS						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Renforcer les mécanismes de protection de la famille, de l'enfant et de l'adolescent								
Effectif des Orphelins et Enfants Vulnérables bénéficiant d'une prise en charge	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DGAS, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGAS						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap								
Nombre de personnes handicapées ayant bénéficié d'un accompagnement en réadaptation	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DGAS, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGAS						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Contribuer à la production, la gestion et l'exploitation de l'information relative à la famille, à la femme, à l'enfant, à la protection sociale et au genre								
Nombre de CPS mettant à jour la base de données SIDoFFE-NG	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité OFFE, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	OFFE						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Veiller au respect des procédures en matière d'adoption internationale								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre d'enfants mis en adoption à l'international	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité ACAIB, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	ACAIB						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Assurer la formation professionnelle des Personnes Handicapées								
Nombre d'élèves inscrits dans les Centres de Formation Professionnelles des Personnes Handicapées	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité CFPPH, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	CFPPH						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Assurer l'intégration scolaire des personnes vivant avec le handicap								
Nombre d'élèves inscrits dans les CPSA	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité CPSA, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	CPSA						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Assurer l'accueil et la réinsertion familiale des enfants en situation difficile								
Nombre d'enfants ayant leurs dossiers à jour dans les CATE	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité des CATE / DDASM, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	CATE						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Assurer l'accueil et le transit des personnes en situation de mendicité								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de personnes en situation de mendicité accueillies au CTPM	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité CTPM, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	CTPM						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Renforcer l'assistance sociale aux couches vulnérables								
Effectif total de personnes touchées par les services d'assistance sociale	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité des CPS / DDASM, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	CPS / DDASM						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif stratégique :Offrir aux agents du ministère de bonnes conditions de travail et aux usagers de l'administration un bon cadre d'accueil								
Objectif spécifique :Assurer la construction, la réhabilitation et l'équipement des Espaces Publics de Protection Sociale et de Promotion du Genre								
Nombre d'infrastructures de protection sociale et de promotion du genre construites et/ou réhabilitées, respectant les normes ergonomiques et environnementales	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport du PMEPPSPG, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	PMEPPSPG						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif stratégique :Accroître l'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur accès à des services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité								
Objectif spécifique :Soutenir l'accès universel aux informations et services de santé sexuelle et reproductive en accroissant la demande pour les produits et services de santé sexuelle et reproductive, maternelle néonatale, infantile et nutritionnelle (SRMNIN)								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Pourcentage d'adolescentes et de femmes bénéficiaires des interventions dans les espaces sûrs qui ont de bonnes connaissances sur les conséquences néfastes des mariages d'enfant...	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité SWEDD, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	UG-SWEDD						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif stratégique :Accroître la capacité et l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques de façon durable et équitable aux Béninois, notamment les plus démunis								
Objectif spécifique :Assurer l'accès universel au soins à tous								
Nombre de cartes biométriques distribuées	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité ANPS, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	ANPS						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Proportion de la population bénéficiant des soins de santé universels	%	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité ANPS, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	ANPS						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						

2.2.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	6 391 886 000	8 620 992 898	187 360 323 000	23 812 528 000
Personnel	0	0	0	0	0	278 916 898	0	287 686 000
Biens et services	0	0	0	0	0	790 190 000	0	981 190 000
Transfert courant	0	0	0	0	0	1 160 000 000	0	610 000 000
Investissements	0	0	0	0	6 391 886 000	6 391 886 000	187 360 323 000	21 933 652 000
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	6 391 886 000	6 391 886 000	187 360 323 000	21 933 652 000
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	0	0	0	6 391 886 000	8 620 992 898	187 360 323 000	23 812 528 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	1 000 000 000	3 229 106 898	176 290 751 000	18 420 642 000
Contributions budgétaires	0	0	0	0	1 000 000 000	3 229 106 898	176 290 751 000	18 420 642 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	5 391 886 000	5 391 886 000	11 069 572 000	5 391 886 000
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	5 391 886 000	5 391 886 000	11 069 572 000	5 391 886 000

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		PROJECTIONS					
	2023		2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	187 360 323 000	23 812 528 000	15 737 470 000	17 414 887 000	20 983 294 000	16 723 494 000	15 737 470 000	23 889 039 000
Personnel	0	287 686 000	0	425 950 000	0	473 843 000	0	498 263 000
Biens et services	0	981 190 000	0	838 052 000	0	1 111 190 000	0	1 111 190 000
Transfert courant	0	610 000 000	0	1 447 738 000	0	1 174 600 000	0	1 174 600 000
Investissements	187 360 323 000	21 933 652 000	15 737 470 000	14 703 147 000	20 983 294 000	13 963 861 000	15 737 470 000	21 104 986 000
Investissement exécuté par l'Etat	187 360 323 000	21 933 652 000	15 737 470 000	14 703 147 000	20 983 294 000	13 963 861 000	15 737 470 000	21 104 986 000
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	187 360 323 000	23 812 528 000	15 737 470 000	17 414 887 000	20 983 294 000	16 723 494 000	15 737 470 000	23 889 039 000
I- Ressources intérieures	176 290 751 000	18 420 642 000	15 737 470 000	17 414 887 000	20 983 294 000	16 723 494 000	15 737 470 000	23 889 039 000
Contributions budgétaires	176 290 751 000	18 420 642 000	15 737 470 000	17 414 887 000	20 983 294 000	16 723 494 000	15 737 470 000	23 889 039 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	11 069 572 000	5 391 886 000	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	11 069 572 000	5 391 886 000	0	0	0	0	0	0

2.2.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
033002 - 033002-Développement des espaces publics de protection sociale	0	0	0	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000
033004 - 033004-Services sociaux et promotion du genre	425 950 000	838 052 000	1 047 738 000	4 880 410 300	0	0	7 192 150 300
033006 - 033006-Autonomisation et Dividende démographique	0	0	0	0	0	0	0
033007 - 033007-Assurance pour le Renforcement du Capital Humain	0	0	400 000 000	8 822 736 700	0	0	9 222 736 700
Total	425 950 000	838 052 000	1 447 738 000	14 703 147 000	0	0	17 414 887 000

Actions	2025						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
033002 - 033002-Développement des espaces publics de protection sociale	0	0	0	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000
033004 - 033004-Services sociaux et promotion du genre	473 843 000	1 111 190 000	774 600 000	4 372 704 577	0	0	6 732 337 577
033006 - 033006-Autonomisation et Dividende démographique	0	0	0	0	0	0	0
033007 - 033007-Assurance pour le Renforcement du Capital Humain	0	0	400 000 000	8 591 156 423	0	0	8 991 156 423
Total	473 843 000	1 111 190 000	1 174 600 000	13 963 861 000	0	0	16 723 494 000

Actions	2026						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
033002 - 033002-Développement des espaces publics de protection sociale	0	0	0	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000
033004 - 033004-Services sociaux et promotion du genre	498 263 000	1 111 190 000	774 600 000	11 745 409 855	0	0	14 129 462 855
033006 - 033006-Autonomisation et Dividende démographique	0	0	0	0	0	0	0
033007 - 033007-Assurance pour le Renforcement du Capital Humain	0	0	400 000 000	8 359 576 145	0	0	8 759 576 145
Total	498 263 000	1 111 190 000	1 174 600 000	21 104 986 000	0	0	23 889 039 000

2.2.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Justifications
A	90	74	74	169	169	169	169	
B	244	17	17	196	196	196	196	
C	78	10	10	60	60	60	60	
D	76	11	11	47	47	47	47	
E	2	2	2	3	3	3	3	
Total	490	114	114	475	475	475	475	

2.2.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

Ce programme dispose de trois (3) opérateurs:

Opérateur n°1 : OFFE

- Missions

L'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant a pour mission de contribuer à la production, à la gestion et à l'exploitation de l'information relative à la famille, à la femme, à l'enfant, à la protection sociale et au genre afin d'aider à une meilleure prise de décision.

- Contrat de performance avec l'Etat

L'indicateur permettant d'apprécier le contrat de performance avec l'Etat est la disponibilité des informations et statistiques relatives à la famille, à la femme et à l'enfant.

Opérateur n°2 : ACAIB

- Missions

L'Autorité Centrale en matière d'Adoption Internationale en République du Bénin a pour mission la facilitation, le contrôle et le respect des normes en matière d'adoption en République du Bénin.

- Contrat de performance avec l'Etat

L'indicateur permettant d'apprécier le contrat de performance avec l'Etat est lié au respect des normes en vigueur en matière d'adoption.

Opérateur n°3 : ANPS

- Missions

L'Agence Nationale de Protection Sociale a pour mission de contribuer à l'atteinte de la politique de l'Etat en matière d'assurance sociale.

- Contrat de performance avec l'Etat

L'indicateur permettant d'apprécier le contrat de performance avec l'Etat est la disponibilité de l'assurance maladie au profit des couches vulnérables.

2.3. Programme 3 - Développement de l'industrie de la microfinance

Le Programme de développement de l'industrie de la microfinance est mis en œuvre par la Direction Générale de la Microfinance (DGM) et une (01) structure sous tutelle, le Fonds National de la Microfinance (FNM).

2.3.1. Précis stratégique du programme

Ce programme vise essentiellement à favoriser l'accès aux services financiers à tous. De façon spécifique, ce programme ambitionne de :

- professionnaliser le secteur de la microfinance;
- accroître les opportunités/services offerts par les SFD.

L'atteinte de ces objectifs permettra d'apporter une réponse significative aux différents problèmes identifiés et qui font appel aux défis de l'émergence d'un secteur de la microfinance capable de faciliter l'accès adéquat et durable des populations aux services financiers.

Pour relever ce défi, les actions suivantes ont été identifiées pour être mises en œuvre :

- professionnalisation des acteurs ;
- diversification et disponibilité des services des SFD.

2.3.1.1. Analyse stratégique

2.3.1.1.1. Politique publique mise en œuvre

Ce programme contribue à la mise en œuvre du Document de Politique du Développement de la Microfinance 2015-2019.

Il contribue à la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2026, mais également au Plan National de Développement à travers son Objectif Stratégique 2 : Accroître durablement la productivité et la compétitivité de l'économie Béninoise.

2.3.1.1.2. Finalités du programme

Il a pour finalité de favoriser l'accès aux services financiers à tous.

2.3.1.1.3. Diagnostic stratégique

Au niveau central, les actions de promotion de la microfinance sont assurées par la Direction Générale de la Microfinance (DGM) à travers la Direction de la Promotion de la Microfinance. L'analyse

diagnostique de la promotion de la microfinance montre que le MASM reste confronté à un problème d'insuffisance de moyens financiers. De 2019 à 2022, les ressources allouées à la DGM ont baissé progressivement en passant de 233 902 220 FCFA en 2019, à 167 882 250 FCFA en 2022 soit une baisse de 28%. Cet état de chose ne permet pas de faire face aux multiples demandes de renforcement des capacités des acteurs de la microfinance et de mener davantage des actions de promotion de la microfinance.

Par ailleurs, pour coordonner les actions et assurer un meilleur avenir au secteur de la microfinance, le Fonds National de la Microfinance (FNM) a été créé le 27 juin 2006. Depuis sa création, le FNM s'attèle à résoudre significativement et dans la durée, les problèmes liés au développement du secteur de la microfinance au Bénin.

Le FNM a pour mission de renforcer les capacités financières et opérationnelles des SFD afin de satisfaire de façon permanente, les besoins de services financiers et non financiers de proximité exprimés par leurs bénéficiaires dans un souci et une démarche d'inclusion financière que sont les personnes n'ayant pas accès au système financier classique. L'objectif global poursuivi est de développer au profit du secteur de la microfinance, des interventions spécifiques destinées à promouvoir dans la durée, la mise en place au niveau des IMF et autres acteurs de produits pertinents répondant en dernier ressort aux besoins des couches les plus pauvres. Ceci s'opère à travers trois axes d'intervention que sont :

- premier axe : Facilitation de l'accès des SFD à des ressources financières adaptées ;
- deuxième axe : Renforcement des capacités des SFD à développer des produits innovants à vocation sociale et technologique ;
- troisième axe : Renforcement de la gouvernance et pérennisation des actions du FNM.

L'approche d'intervention du FNM est essentiellement basée sur le « faire-faire ». Autrement dit, les ressources mobilisées par le FNM sont mises à la disposition des institutions professionnelles dont la sélection respecte, d'une part, les normes d'appel à concurrence au Bénin et d'autre part, les meilleures pratiques recommandées dans le secteur de la microfinance.

L'analyse diagnostique montre que dans la première décennie de mise en œuvre du Microcrédit aux Plus Pauvres, des insuffisances ont été notées, ayant pour conséquence d'importants impayés. Tirant leçon de ces insuffisances, le FNM a lancé, sous l'impulsion du Gouvernement, le projet de microcrédit par le canal digital au profit des couches démunies. Ce nouveau produit est dénommé « Microcrédit Alafia ». Il s'agit d'une nouvelle approche de mise en œuvre des microcrédits basée sur la digitalisation des processus de déboursement et de remboursement permettant ainsi de s'assurer que les ressources sont effectivement décaissées aux populations qui en ont besoin et de simplifier les formalités d'accès

aux microcrédits, tout en facilitant la diffusion de la technologie mobile au sein des populations. La mise en œuvre de la première phase de ce produit dont le montant varie entre 30.000 et 50.000 F CFA a permis de toucher au 31 mars 2022 près de 227.231 bénéficiaires pour un montant total décaissé de près de 11.233.670.000 F CFA.

Il convient de signaler la baisse des ressources financières allouées au FNM sous forme de subvention pour son fonctionnement et l'appui technique aux SFD. Ainsi, de 2013 à 2018, les subventions d'exploitation de l'Etat au profit du FNM sont passées de 5 214 012 000 FCFA à 800 000 000 FCFA avec toutefois une légère hausse en 2015 (5 414 012 000 FCFA).

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, elle concerne les subventions, les produits des activités, les emprunts, les remboursements et les disponibilités. Il convient de signaler la baisse des ressources financières allouées au FNM sous forme de subvention pour son fonctionnement et l'appui technique aux SFD. Ainsi, de 2017 à 2020, les subventions d'exploitation de l'Etat au profit du FNM sont passées de 934 865 000 FCFA à 600 000 000 FCFA avec toutefois une légère hausse en 2021 (890 388 258 FCFA). Sur l'ensemble de la période 2017-2021, les ressources du FNM sont dominées par les disponibilités qui ont connu un pic en 2021 en raison des fonds de bonifications accordés à l'institution pour le relèvement des micros, petites et moyennes entreprises face à la COVID-19.

De par ses prérogatives, le MASM assure le développement de la microfinance en vue d'autonomiser les couches vulnérables économiquement faible. Le secteur de la microfinance est régi par la loi 2012-14 du 21 Mars 2012 portant réglementation des SFD en république du Bénin. Cette loi se veut protectrice des clients et des SFD, compte tenu également de la nécessité d'assainir le secteur et de renforcer certains SFD. Cependant, elle est également limitative en termes d'activités que les SFD peuvent exercer, notamment en matière de finance numérique, et nécessite des autorisations de la Banque Centrale, avec des délais parfois importants.

A l'instar des autres pays de l'UEMOA, l'obtention de l'agrément pour l'ouverture d'un SFD est gratuite mais le processus reste complexe et favorise l'éclosion de l'informel. Au 31 décembre 2020, le nombre de structures autorisées est de 114 qui opèrent au travers de 60 structures lorsque l'on considère les réseaux comme entités uniques. Par ailleurs, la plupart des SFD éprouve encore des difficultés à se conformer aux exigences réglementaires. Il s'agit essentiellement du respect du ratio prudentiel et des normes de rentabilité, ce qui impacte la capacité des SFD à servir leurs populations cibles.

Les actions d'inclusion financière sont assurées par la Direction Générale de la Microfinance à travers la Direction de l'Inclusion et de l'Education Financières. Pour l'inclusion financière, ce n'est qu'en 2016 qu'une direction a été dédiée à ce volet de la microfinance. Elle est chargée de définir des

stratégies pour accroître l'offre de services financiers et en favoriser l'accès à un plus grand nombre. Les capacités techniques et opérationnelles de cette structure restent limitées par l'insuffisance des ressources financières et de ressources humaines qualifiées. Le MASM participe à l'élaboration de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF) du Bénin qui est un document stratégique plus global impliquant tous les acteurs du secteur financier. Il urge d'accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière pour un accès plus efficace des populations cibles aux services financiers de base.

Pour pallier les différents problèmes qui minent le secteur de la microfinance au Bénin depuis plusieurs années, le MASM s'est donné la charge d'assurer au côté des SFD mais aussi et surtout au côté de la population, des services d'éducation financière pour apporter l'éclairage nécessaire au développement du secteur. Pour cela, il doit œuvrer à assurer une meilleure éducation financière de la population à travers les Centres de Promotion Sociale afin de renforcer leur capital de confiance dans leur relation d'affaires avec les SFD. Plusieurs études ont relevé que le faible niveau d'éducation financière de la population occasionne un accroissement des impayés en microfinance.

En 2021, le MASM a conduit l'élaboration du guide d'éducation financière et a réalisé une étude sur les pratiques des droits et devoirs des consommateurs des services financiers au Bénin. Toutefois, il est nécessaire de concevoir des modules d'éducation financière afin de délivrer des formations à la population sur leurs droits et devoirs dans l'utilisation des services financiers. Ces formations pourraient être assurées par les CPS si leur champ d'intervention s'élargissait à la Microfinance.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'un des objectifs spécifiques du microcrédit Alafia relatif à l'éducation financière et digitale des bénéficiaires du produit, le FNM s'est doté d'une stratégie d'éducation financière et digitale. Cette stratégie définit au FNM les orientations claires pour les actions d'éducation financière des bénéficiaires à l'utilisation des services financiers digitaux.

La mise en œuvre de cette stratégie d'éducation financière a permis de concevoir des plusieurs outils d'éducation financière et digitale et de former près de 150 animateurs des 14 SFD impliqués dans la mise en œuvre du microcrédit Alafia.

En matière de développement des services financiers aux couches économiquement faibles, le MASM met en œuvre à travers le FNM les microcrédits Alafia aux personnes vulnérables/déshéritées mais économiquement actives ainsi qu'à travers le projet ARCH des microcrédits aux artisans des secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport et de l'artisanat.

Pour ce qui est du microcrédit Alafia, les SFD sont les bras opérationnels du FNM. Sur la période 2020 à 2021, les décaissements au profit du microcrédit Alafia ont connu une hausse remarquable faisant

passer le nombre de bénéficiaires en 2021 à 67 138 contre 18 104 en 2020. Cependant, l'inexistence d'une base de personnes éligibles à ce microcrédit ne permet pas d'apprécier la performance du FNM. Toutefois, au regard du nombre de personne qui reste exclus du système financier, un renouvellement de gamme des produits du FNM est nécessaires pour une amélioration des performances.

En outre, les sources de financement des services financiers adaptés aux couches économiquement faibles sont presque exclusivement publiques et donc non compétitives et pérennes. Cette situation limite l'accès des SFD aux ressources financières et des plus pauvres (ou des couches vulnérables) aux services de microcrédit adaptés. Il est donc nécessaire de rechercher des financements innovants pouvant permettre d'améliorer l'offre de services financiers et de susciter la demande desdits services auprès des cibles.

2.3.1.1.3.1. Forces

S'agissant des forces, nous avons :

- la promulgation de la loi N°2012-14 du 21 mars 2012 portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés en République du Bénin visant l'assainissement du secteur ;
- la prise du décret n°2012-410 du 06 novembre 2012 portant modalités d'application de la loi n°2012-14 du 21 mars 2012 portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés en République du Bénin
- la mise en œuvre des instructions de la BCEAO relatives à l'application de la loi règlementant les Systèmes Financiers Décentralisés de l'UEMOA ;
- l'application des circulaires de la Commission Bancaire de l'UEMOA relatives à l'application de la loi règlementant les Systèmes Financiers Décentralisés de l'UEMOA ;
- la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière 2016-2020 élaborée par la BCEAO ;
- l'existence récente d'un Programme Régional d'Education Financière ;
- la finance digitale ;
- l'existence d'un guide d'éducation financière dans le secteur ;
- la réalisation de l'étude FINSCOPE sur la demande du service financier.

2.3.1.1.3.2. Faiblesses

En ce qui concerne les faiblesses du programme nous avons :

- l'inapplication des textes existants ;
- l'analphabétisme de la population surtout, des femmes ;
- les difficultés d'accès aux crédits et autres facteurs de production ;
- l'insuffisance des ressources pour le financement du secteur ;

- l'insuffisance de la loi par rapport à l'exécution des garanties réelles ;
- la prolifération des structures informelles de la microfinance ;
- l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- le manque de structures d'assurance pour le crédit agricole.

2.3.1.2. Enjeux et perspectives

2.3.1.2.1. Enjeux du programme

Il s'agit de :

- la professionnalisation du secteur de la microfinance pour assurer l'accès à tous aux services financiers diversifiés et adaptés à la population surtout en milieu rural.
- la mobilisation des ressources pour le financement du secteur
- l'éducation financière des populations.

2.3.1.2.2. Perspectives

Pour le compte de 2023, les perspectives sont :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'éducation financière au profit de la population ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale d'Inclusion ;
- la digitalisation de tous les services financiers ;
- le financement de l'agriculture et d'autres produits innovants ;
- la finalisation du Document de Politique de Développement de la Microfinance et son arrimage avec le PAG 2 ;
- la mise en œuvre du volet crédit du projet ARCH.

2.3.1.3. Axes stratégiques

Ce programme contribue à faciliter l'accès aux services financiers à tous. À cet effet, il vise :

- la promotion de la finance inclusive ;
- l'accroissement des opportunités et services offerts par les SFD.

2.3.1.4. Présentation des actions constitutives du programme

Ces actions ont noms :

- Action 1 : Professionnalisation des acteurs ;
- Action 2 : Diversification et disponibilité des services des SFD.

Actions	Unités administratives
Action 1 : Professionnalisation des acteurs	Direction Générale de la Microfinance
Action 2 : Diversification et disponibilité des services des SFD	Fonds National de la Microfinance
Action 3 : Projet d'éducation financière et de protection des clients des SFD	

2.3.2. Cartographie du programme et brève présentation du Responsable du Programme

2.3.2.1. Cartographie du programme

Directions Centrales, Techniques et Départementales/Régionales	DGM - Direction Générale de la Microfinance FNM - Fonds National de la Microfinance
Organisme sous tutelle directe	
Organismes privés et ONGs subventionnées	
Projets PIP	Projet d'Education Financière et de Protection des Clients des SFD
Projets Hors PIP	

2.3.2.2. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : DANSOU Nounagnon Brice Russell

Poste occupé : DIRECTEUR GENERAL

2.3.3. Cadre de performance du programme

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Promouvoir l'inclusion et l'éducation financières	Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation sur l'éducation financière _désagrégé par sexe_	L'inclusion et l'éducation financières sont promues	Rapport d'activité DGM, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Veiller à la coordination et à l'harmonisation des actions de promotion des différents intervenants dans le secteur de la microfinance	Nombre de bénéficiaires de microcrédits sensibilisés	La coordination et à l'harmonisation des actions de promotion des différents intervenants dans le secteur de la microfinance sont assurés	Rapport d'activité DGM, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Veiller à la mise en oeuvre et au suivi de la politique de la microfinance	Nombre de sessions de CNM organisées	La mise en oeuvre et le suivi de la politique de la microfinance sont assurés	Rapport d'activité de la DGM, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Résultats attendus	Source de vérification	Hypothèses et conditions critiques
Développer au profit du secteur de la microfinance, des interventions spécifiques destinées à promouvoir dans la durée, la mise en place au niveau des SFD et autres acteurs, de produits pertinents	Nombre de personnes ayant obtenu le Microcrédit Mobile	Des produits pertinents répondant aux besoins des bénéficiaires sont mis en place au niveau des SFD	Rapport d'activité du FNM, rapport de performance	Disponibilité du rapport dans les délais
Objectif spécifique 1: Professionnaliser le secteur de la microfinance	Proportion de SFD respectant les normes de gestion (prudentielles)	La performance de tous les acteurs du secteur sont accrues	Rapport DGM	Absence de volonté politique
	Taux de remboursement des crédits		Rapport DGM / ANSSFD	Disponibilité et application de la réglementation en la matière
	Taux d'accroissement des clients des SFD		Rapport DGM/ANSSFD	Absence de volonté politique
Objectif spécifique 2: Accroître les opportunités/services offerts par les SFD	Nombre de points de services	la facilitation de l'accès des SFD à des ressources financières adaptées est assurée	Rapport annuel de l'ANSSFD.	Manque de volonté politique au niveau des collectivités locales
	Taux d'accroissement des clients des SFD (désagrégé par sexe)		Rapport d'activité DGM	Disponibilité des rapports dans les délais

2.3.4. Indicateurs de programme et leur évolution

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
PROGRAMME :034 - Développement de l'industrie de la microfinance								
Objectif stratégique :Favoriser l'accès aux services financiers à tous								
Objectif spécifique :Professionnaliser le secteur de la microfinance								

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
Proportion de SFD respectant les normes de gestion (prudentielles)	%	20	-	-	-	25	30	35
SOURCE	:	Rapport DGM						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGM						
OBSERVATIONS	:	Absence de volonté politique						
Taux d'accroissement des clients des SFD	%	15	-	-	-	25	25	30
SOURCE	:	Rapport DGM/ANSSFD						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGM						
OBSERVATIONS	:	Absence de volonté politique						
Taux de remboursement des crédits	%	100	-	-	-	100	100	100
SOURCE	:	Rapport DGM / ANSSFD						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGM						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité et application de la réglementation en la matière						
Objectif spécifique :Accroître les opportunités/services offerts par les SFD								
Taux d'accroissement des clients des SFD (désagrégé par sexe)	%	10	-	-	-	10	10	10
SOURCE	:	Rapport d'activité DGM						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGM						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité des rapports dans les délais						
Nombre de points de services	Nombre	700	-	-	-	800	900	900
SOURCE	:	Rapport annuel de l'ANSSFD.						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGM						
OBSERVATIONS	:	Manque de volonté politique au niveau des collectivités locales						
Objectif stratégique :Professionnaliser le secteur de la microfinance								
Objectif spécifique :Promouvoir l'inclusion et l'éducation financières								
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation		1						

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur référence	Historiques			Valeurs cibles		
			2021	2022	2023	2024	2025	2026
sur l'éducation financière _désagréé par sexe_								
SOURCE	:	Rapport d'activité DGM, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGM						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Veiller à la coordination et à l'harmonisation des actions de promotion des différents intervenants dans le secteur de la microfinance								
Nombre de bénéficiaires de microcrédits sensibilisés	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité DGM, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGM						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif spécifique :Veiller à la mise en oeuvre et au suivi de la politique de la microfinance								
Nombre de sessions de CNM organisées	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité de la DGM, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	DGM						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						
Objectif stratégique :Accroître les opportunités/services offerts par les SFD								
Objectif spécifique :Développer au profit du secteur de la microfinance, des interventions spécifiques destinées à promouvoir dans la durée, la mise en place au niveau des SFD et autres acteurs, de produits pertinents								
Nombre de personnes ayant obtenu le Microcrédit Mobile	1	-	-	-	-	-	-	-
SOURCE	:	Rapport d'activité du FNM, rapport de performance						
STRUCTURE RESPONSABLE	:	FNM						
OBSERVATIONS	:	Disponibilité du rapport dans les délais						

2.3.5. Répartition triennale des dépenses (en FCFA)

NATURE ECONOMIQUE	REALISATION (LOI DE REGLEMENT)						CREDITS OUVERTS (LFI)	
	2020		2021		2022		2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	0	0	0	0	1 059 262 281	0	895 163 000
Personnel	0	0	0	0	0	90 661 281	0	55 643 000
Biens et services	0	0	0	0	0	134 881 000	0	105 800 000
Transfert courant	0	0	0	0	0	833 720 000	0	733 720 000
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	0	0	0	0	1 059 262 281	0	895 163 000
I- Ressources intérieures	0	0	0	0	0	1 059 262 281	0	895 163 000
Contributions budgétaires	0	0	0	0	0	1 059 262 281	0	895 163 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunt	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

NATURE ECONOMIQUE	CREDITS OUVERTS (LFI)		PROJECTIONS					
	2023		2024		2025		2026	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des emplois	0	895 163 000	2 376 058 000	3 313 916 000	1 010 067 000	1 941 235 000	1 581 056 000	2 516 947 000
Personnel	0	55 643 000	0	98 338 000	0	91 648 000	0	96 371 000
Biens et services	0	105 800 000	0	105 800 000	0	105 800 000	0	105 800 000
Transfert courant	0	733 720 000	0	733 720 000	0	733 720 000	0	733 720 000
Investissements	0	0	2 376 058 000	2 376 058 000	1 010 067 000	1 010 067 000	1 581 056 000	1 581 056 000
Investissement exécuté par l'Etat	0	0	2 376 058 000	2 376 058 000	1 010 067 000	1 010 067 000	1 581 056 000	1 581 056 000
Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	0	895 163 000	2 376 058 000	3 313 916 000	1 010 067 000	1 941 235 000	1 581 056 000	2 516 947 000
I- Ressources intérieures	0	895 163 000	0	937 858 000	0	931 168 000	0	935 891 000
Contributions budgétaires	0	895 163 000	0	937 858 000	0	931 168 000	0	935 891 000
Prêts domestiques	0	0	0	0	0	0	0	0
II- Ressources extérieures	0	0	2 376 058 000	2 376 058 000	1 010 067 000	1 010 067 000	1 581 056 000	1 581 056 000
Emprunt	0	0	2 376 058 000	2 376 058 000	1 010 067 000	1 010 067 000	1 581 056 000	1 581 056 000
Dons	0	0	0	0	0	0	0	0

2.3.6. Tableau d'évaluation financière (en FCFA)

Actions	2024						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
034001 - 034001-Professionnalisation des acteurs	98 338 000	105 800 000	0	0	0	0	204 138 000
034002 - 034002-Diversification et disponibilité des services des SFD	0	0	733 720 000	0	2 376 058 000	0	3 109 778 000
034003 - 034003-Projet d'éducation financière et de protection des clients des SFD	0	0	0	0	0	0	0
Total	98 338 000	105 800 000	733 720 000	0	2 376 058 000	0	3 313 916 000

Actions	2025						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
034001 - 034001-Professionnalisation des acteurs	91 648 000	105 800 000	0	0	0	0	197 448 000
034002 - 034002-Diversification et disponibilité des services des SFD	0	0	733 720 000	0	1 010 067 000	0	1 743 787 000
034003 - 034003-Projet d'éducation financière et de protection des clients des SFD	0	0	0	0	0	0	0
Total	91 648 000	105 800 000	733 720 000	0	1 010 067 000	0	1 941 235 000

Actions	2026						TOTAL
	Pers.	ABS	Tf.	DCA			
				RI	RE	Tf.	
034001 - 034001-Professionnalisation des acteurs	96 371 000	105 800 000	0	0	0	0	202 171 000
034002 - 034002-Diversification et disponibilité des services des SFD	0	0	733 720 000	0	1 581 056 000	0	2 314 776 000
034003 - 034003-Projet d'éducation financière et de protection des clients des SFD	0	0	0	0	0	0	0
Total	96 371 000	105 800 000	733 720 000	0	1 581 056 000	0	2 516 947 000

2.3.7. Evolution des emplois rémunérés affectés au programme

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024	Justifications
A	23	27	27	27	27	
B	8	19	19	16	16	
C	12	4	4	5	5	
D	1	9	9	8	8	
E	1	0	0	0	0	
Total	45	59	59	56	56	

2.3.8. Rattachement des opérateurs publics au programme

Le présent programme dispose d'un opérateur concourant à sa mise en œuvre. Il s'agit du Fonds National de la Microfinance (FNM).

- Missions

Le Fonds National de la Microfinance (FNM) a pour mission de renforcer les capacités financières opérationnelles des systèmes financiers décentralisés afin de satisfaire de façon permanente, les besoins des services financiers et non financiers de proximité exprimés par leurs bénéficiaires que sont les personnes n'ayant pas accès au système financier classique.

- Missions

L'indicateur permettant d'apprécier le contrat de performance avec l'Etat est la disponibilité de microcrédit sur tout l'étendue du territoire au profit des couches défavorisées.

CONCLUSION

L'atteinte des objectifs des divers programmes contenus dans ce document dépend de l'exécution efficace et efficiente des actions programmées. Il importe que les ressources sollicitées soient mises en place dans les délais raisonnables et que les conditions nécessaires à une bonne mise en œuvre soient réunies.

Particulièrement, la mise en œuvre des programmes du Ministère devra contribuer valablement à l'amélioration de la qualité de l'offre de services publics de protection sociale et de la microfinance.